

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION
BAPSA (*suite*)

M. le président.

Réponses (*suite*) de M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, aux **questions** de Mme Henriette Martinez, MM. François Guillaume, Pierre Laguillhon, Roger Lestas, Gérard Boche, Germain Gengenwin, Charles de Courson, Marc Le Fur, Jean-Claude Lemoine, Michel Vuibert, François Loos, Jean-Marie Morisset, Bernard Schreiner, Jean-Bernard Raimond, Serge Monnier, Jean-Marie André, Serge Poignant, Alain Madalle, Jean de Lipkowski, Michel Bouvard.

MM. Daniel Soulage, Philippe Martin.

M. le président.

L'article 60 et les amendements portant articles additionnels après l'article 60 sont réservés jusqu'après l'examen des articles non rattachés.

Suspension et reprise de la séance (p. 18)

M. le président.

AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION

Etat C

Titre V. – Adoption (p.)

Titre VI (p.)

Amendements n^{os} 143 corrigé de la commission des finances et 187 de M. Mariton : M. Hervé Mariton, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture. – Retrait de l'amendement n^o 143 corrigé.

MM. le rapporteur spécial, le ministre, Yves Rispat, Rémy Auchédé, Alain Le Vern. – Adoption de l'amendement n^o 187.

Adoption du titre VI modifié.

Etat B

Titre IV (p.)

Amendements n^{os} 142 de la commission et 186 de M. Mariton : M. le rapporteur spécial. – Retrait de l'amendement n^o 142.

MM. le rapporteur spécial, le ministre. – Adoption de l'amendement n^o 186.

Adoption du titre IV modifié.

Titre III (p.)

Amendement n^o 140 de la commission : M. le rapporteur spécial. – Retrait.

Amendements n^{os} 141 de la commission et 185 de M. Mariton : M. le rapporteur spécial. – Retrait de l'amendement n^o 141.

MM. le rapporteur spécial, le ministre, Marc Le Fur. – Adoption de l'amendement n^o 185.

Adoption du titre III modifié.

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Crédits ouverts à l'article 38. – Adoption (p.)

Article 39 (p.)

Amendement n^o 173 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial. – Adoption.

Adoption des crédits, modifiés, ouverts à l'article 39.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 23).
3. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 23).
4. **Ordre du jour** (p. 23).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI,
vice-président**

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION
BAPSA *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Avant de donner la parole à Mme Henriette Martinez, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur le fait qu'il nous reste encore vingt-six questions à entendre avant d'en venir aux amendements – plus de vingt. Alors, si nous pouvions, conformément aux décisions de la conférence des présidents, essayer de rationaliser le temps – le Gouvernement répondant autant qu'il le souhaite, bien entendu, car cela va de soi –, nous pourrions envisager, parce que c'est souhaitable, une gestion de cette soirée permettant à chacun de passer dans des temps normaux, et à l'Assemblée de ne pas aborder trop tard la discussion des amendements.

Dans la suite des questions du groupe R.P.R., la parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Monsieur le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, élue d'un département agricole, les Hautes-Alpes, et d'une circonscription où l'arboriculture représente 3 000 emplois pour environ 350 exploitations, j'ai conscience que l'agriculture constitue un secteur où l'emploi salarié peut encore être développé. En effet, si un petit exploitant agricole peut difficilement employer une personne, dès lors qu'il se regroupe avec d'autres qui, comme lui, ont besoin de main-d'œuvre, l'embauche d'un salarié devient envisageable.

A cet égard, la structure du groupement d'employeurs est intéressante à un double titre : d'une part, elle rend possible l'embauche d'une personne qui sera mise à la disposition des adhérents pour un temps déterminé, répondant ainsi à leurs besoins ; d'autre part, elle permet la création d'un emploi sûr, là où règne la précarité. Elle peut notamment transformer en activité permanente des emplois saisonniers mis bout à bout. Cette structure constitue également un moyen de simplifier le statut des travailleurs pluriactifs.

Mais, et c'est là son inconvénient majeur, le groupement d'employeurs est soumis à la TVA à 20,6 p. 100 dès que 70 000 francs sont facturés aux adhérents. Les agriculteurs doivent donc faire l'avance de cette somme, ce qui leur pose un problème de trésorerie difficilement supportable étant donné les difficultés auxquelles ils sont confrontés actuellement. Cet élément est un des principaux obstacles au développement des groupements d'employeurs, qui représentent pourtant une possibilité de pourvoir des emplois potentiels actuellement non satisfaits.

Monsieur le ministre, l'encouragement à l'emploi partagé, à l'émergence de multiples fractions de postes à temps plein passe en agriculture par une action forte de relance des groupements d'employeurs. Le facteur de déclenchement de cette relance serait l'annonce de leur exonération totale et permanente de la TVA, puisqu'il n'y a pas à proprement parler, dans ces groupements, de valeur ajoutée, ou, à défaut, de leur assujettissement au taux réduit de TVA applicable en agriculture de 5,5 p. 100.

Monsieur le ministre, l'emploi est l'objectif prioritaire du Gouvernement et le problème que je soulève, je le sais, ne concerne pas seulement votre ministère. Cependant, je voudrais savoir si vous avez la volonté de lever cet obstacle à la création de très nombreux emplois en agriculture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Madame le député, j'aurais aimé vous donner satisfaction, mais je vais probablement vous décevoir.

Dans la loi de modernisation de l'agriculture, il y a un certain nombre de mesures destinées à favoriser le développement des groupements d'employeurs : exonération de la taxe professionnelle et de la taxe d'apprentissage ; extension aux groupements des réductions de charges sociales applicables aux travailleurs saisonniers et aux trois premiers salariés.

Vous demandez un avantage supplémentaire. Je pourrais vous répondre qu'une telle disposition serait contraire à la réglementation européenne, mais j'écarte ce type de réponse.

Je préfère vous dire que ces groupements couvrent des besoins qui peuvent être assurés par d'autres entreprises de main-d'œuvre et qu'une exonération de TVA pour les

activités qu'ils réalisent entraînerait donc des distorsions de concurrence. Ce débat, nous l'avons souvent, notamment lorsqu'on compare le secteur coopératif et le secteur privé, et je préférerais en faire l'économie.

Les règles de TVA applicables aux groupements ne sont d'ailleurs pas spécialement pénalisantes : les employeurs agricoles redevables de la TVA peuvent déduire la taxe qui leur est facturée par le groupement ; les groupements uniquement composés d'employeurs agricoles non redevables peuvent bénéficier de l'exonération de TVA telle qu'elle est prévue à l'article 261-B du code général des impôts ; les groupements comprenant des exploitations imposables et non imposables peuvent, s'ils le souhaitent, déduire la TVA qu'ils facturent en optant pour l'assujettissement à la TVA.

Telle est, madame, la réponse que je suis au regret de vous faire, mais je crois que je vous devais une réponse franche.

M. le président. La parole est à M. François Guillaume.

M. François Guillaume. Monsieur le ministre, ma question est de caractère géopolitique. Vous n'avez pas été sans observer les changements fondamentaux qui se sont opérés sur le marché international des produits agricoles. La demande ne cesse de s'accroître du fait de l'apparition de nouveaux acheteurs, telle la Chine qui devient le premier importateur de céréales et qui devrait, selon les projections, en importer de manière régulière et croissante jusqu'à 350 millions de quintaux d'ici à une vingtaine d'années, soit deux fois la production européenne. Bien entendu, les prix ont suivi la même ascension, puisqu'ils ont doublé en dix-huit mois – l'OCDE considère même qu'ils pourraient encore progresser de 30 p. 100 la prochaine année.

Malheureusement, l'Union européenne ne profitera pas de ces éléments favorables parce qu'elle n'a pas de stocks, qu'elle a suspendu les restitutions et qu'elle a une production contrôlée en raison de la limitation des surfaces. Ainsi elle abandonne les marchés aux Etats-Unis qui approvisionnent déjà une centaine de pays dans le monde.

L'Union européenne s'est assez peu émue de cette situation puisqu'elle poursuit l'application de la politique agricole, réformée en 1992, notamment en pérennisant ses jachères. Certes, grâce à votre détermination, monsieur le ministre, vous avez pu obtenir une réduction de quelques points des jachères – c'est un résultat positif – mais considérez avec moi que c'est bien insuffisant au regard des possibilités qui s'offrent à l'agriculture française.

Pendant ce temps-là, de l'autre côté de l'Atlantique, c'est l'effervescence. Les Américains mobilisent toutes leurs possibilités d'exportation et vont jusqu'à réduire de moitié leur aide alimentaire. Ils vont mettre en culture quelque 7 millions d'hectares qui, jusqu'à présent, étaient gelés pour des raisons d'environnement, et se proposent de modifier fondamentalement leur politique agricole. Le Congrès examine en ce moment même une loi dont le titre est tout à fait évocateur et dépourvu d'ambiguïté : « Liberté pour l'agriculture ». Grâce à ce texte, les *farmers* américains pourront désormais développer toutes les productions sans contraintes... et sans jachères.

Allons-nous, monsieur le ministre, laisser le pouvoir vert aux seuls Américains ? N'allons-nous pas essayer d'utiliser au maximum notre atout agricole, atout que nous donnent la richesse de nos sols et le savoir-faire de

nos paysans ? Ne devriez-vous pas prendre la tête d'une initiative dont l'objet serait de réformer fondamentalement notre politique agricole afin qu'elle s'ajuste à l'évolution que je viens d'évoquer, qu'elle laisse à notre agriculture sa chance de se développer et qu'elle permette la création d'emplois tant dans le secteur agricole que dans celui de l'agroalimentaire ? Voilà un beau défi à relever, monsieur le ministre. J'espère que vous saurez le saisir. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison. Mieux que quiconque, vous connaissez ces problèmes, notamment les enjeux géopolitiques de l'agriculture et de l'arme alimentaire à l'échelle de la planète. Vous avez d'ailleurs pris l'initiative d'un certain nombre de propositions dont nous devons continuer à nous inspirer.

Vous êtes parfaitement dans le vrai lorsque vous constatez qu'il existe dans le monde une demande croissante qui ne provient pas que des pays que l'on dit non solvables.

Je suis revenu hier de Chine – ce qui n'est pas d'ailleurs sans me poser quelques problèmes de décalage horaire que vous me pardonnerez – où j'ai passé cinq jours. Ce qui se passe là-bas n'est pas assez connu ici. Vous avez cité des chiffres. Soit. Pour ma part, je ne connais pas les prévisions. Du reste, je ne lancerai pas dans une bataille de chiffres. Il est clair, en tout cas, que, compte tenu du fait que la Chine regroupe 22 p. 100 de la population du monde avec seulement 7 p. 100 des surfaces cultivables et que ce pays se développe, il y a là, c'est évident des opportunités à saisir. Or, vous avez tout à fait raison, nous ne le faisons pas assez.

Etant donné l'état du marché européen et de nos stocks, nous aurions probablement pu profiter davantage des opportunités qui nous étaient offertes cette année d'exporter du blé vers la Chine. Face à l'attitude conquérante des Etats-Unis, que vous avez à plusieurs reprises soulignée, pour ne pas dire dénoncée, l'Europe a trop souvent baissé les bras.

En Europe, trois attitudes s'opposent. D'abord l'attitude de ceux qui estiment que l'on doit acheter n'importe où, n'importe comment et le moins cher possible. J'estime que cette attitude anti-européenne ne mérite pas qu'on s'y arrête. D'autres qui estiment – et ce sont les plus nombreux – que l'Europe ne doit produire que ce dont elle a besoin en payant ses agriculteurs le mieux possible sans se préoccuper de ce qui se passe dans le monde. Enfin, d'autres, comme vous, ont une attitude conquérante et volontariste et souhaitent affirmer la vocation exportatrice et mondiale de la France : telle est la voie que nous devons emprunter.

Sur le plan politique, compte tenu des conditions qui étaient celles du Conseil des ministres de l'Europe, avec désormais, quinze partenaires réunis autour de la table, nous avons obtenu un succès à la mesure de ce que nous souhaitions en matière de jachères. Mais, sur le plan économique, nous pouvons faire mieux. Et si le marché continue à évoluer comme il le fait aujourd'hui, il faudra que nous revenions à la charge.

Vous me suggérez, monsieur le député, mais la mission est probablement au-dessus de mes forces, que je prenne la tête d'une croisade, en quelque sorte, destinée à faire

évoluer la politique agricole commune de manière à retrouver – davantage que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, notamment depuis la réforme de la politique agricole commune en 1992 – le chemin d'une agriculture européenne exportatrice et conquérante sur les marchés mondiaux. Dans ce domaine, votre expérience pourrait être précieuse. Je suis donc preneur des conseils que vous voudrez bien me donner pour que nous puissions ensemble nous engager dans cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Laguilhon.

M. Pierre Laguilhon. Monsieur le ministre, après avoir vécu plusieurs années de morosité à la suite de la mise en place de la politique agricole commune, l'agriculture française a maîtrisé son endettement grâce à l'intervention du fonds d'allégement des charges et elle a retrouvé aujourd'hui une certaine forme d'équilibre économique.

La reprise des investissements amorcée en 1994 s'est confirmée en 1995 : progression de 19,6 p. 100 des immatriculations de tracteurs neufs ; augmentation de 35,2 p. 100 des plans d'amélioration et de modernisation et de 7,8 p. 100 des projets d'installation agréés et aidés.

Cette relance des investissements, qui s'accompagne d'une nécessaire remise en ordre des bâtiments d'élevage, conduit à une consommation accrue de prêts bonifiés. D'où l'apparition de listes d'attente pour l'attribution et l'affectation de ces prêts, ce qui pénalise les porteurs de projets, lesquels sont contraints de retarder leur réalisation, plus particulièrement pour les bâtiments d'élevage en zone de montagne.

Il est donc indispensable que l'enveloppe globale des prêts bonifiés soit maintenue à un niveau élevé, conformément au souhait de M. le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale du 23 mai dernier. L'agriculture ne continuera à investir que si les moyens de financement de ses activités ne l'empêchent pas de faire face à ses engagements financiers. Par voie de conséquence, en consolidant sa pérennité, elle participera au maintien de l'emploi et au redressement économique de notre pays.

Je souhaite, monsieur le ministre, que le rôle social de l'agriculture soit pris en compte dans le cadre de ce budget, afin de lui permettre de jouer pleinement sa fonction d'acteur économique du monde rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Rémy Auchédé. Quelle est la question ?

M. Germain Gengenwin. Il n'y en a pas, c'est vrai, mais l'observation est judicieuse !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je m'interroge, monsieur le député, sur votre question...

M. Rémy Auchédé. Ce n'était pas une question, mais une déclaration.

M. Pierre Laguilhon. Quelles sont vos intentions dans le domaine des prêts bonifiés ? J'estime que l'enveloppe des prêts bonifiés doit être accrue, afin que l'agriculture continue à investir et à jouer ainsi son rôle économique, car seuls les taux de ces prêts permettent aux agriculteurs de faire face à leurs remboursements.

M. Rémy Auchédé. La réponse est oui ! (*Sourires.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Parfois, la solidarité géographique l'emporte sur les divergences politiques ! M. Auchédé vient de vous le dire : la réponse est oui.

Nous devons faire face à la reprise de la demande de financements en prêts bonifiés. En tendance annuelle, celle-ci a augmenté de 15 p. 100 par rapport à 1994. Bien que les enveloppes de prêts bonifiés aient elles-mêmes fortement augmenté – de 30 p. 100 –, cette reprise a suscité dans un certain nombre de départements des délais d'attente pour les agriculteurs, en particulier pour les prêts d'installation et les prêts de modernisation.

Les services du ministère de l'agriculture ont fait face à cette situation en réajustant les enveloppes de prêts délégués à chaque département en fonction des besoins exprimés localement. Je leur ai demandé, ainsi qu'aux services du ministère des finances, d'aller plus loin et de débloquer, d'ici à la semaine prochaine, les enveloppes mises en réserve au début de l'année. Des redéploiements entre les catégories de prêts seront également opérés. De la sorte, les files d'attente devraient être raccourcies, les délais être limités et en règle générale inférieurs à ceux de l'an dernier.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Ma question sera brève puisque plusieurs collègues ont déjà abordé ce problème.

La loi de modernisation de l'agriculture du 1^{er} février 1995 a amélioré, et je m'en réjouis, la situation des veuves. Mais un effort reste à faire en ce qui concerne les conjointes d'exploitants. Est-il normal, alors qu'elles ont largement participé à la mise en valeur de l'exploitation et, dans la plupart des cas, élevé plusieurs enfants, qu'elles ne perçoivent que 1 300 francs environ par mois de retraite ? De nombreux ménages d'exploitants retraités doivent, hélas ! vivre avec un revenu de 4 500 francs par mois, voire moins.

A l'occasion de la discussion de la loi de finances pour 1995, monsieur le ministre, j'avais interrogé votre prédécesseur sur ce sujet. Il m'avait répondu que c'était un vrai problème, auquel il faudrait bien un jour trouver une solution.

Ne pouvait-on pas profiter de la diminution de la participation de l'Etat à l'équilibre du BAPSA, qui est la conséquence de l'augmentation de la compensation démographique, pour améliorer la retraite des conjointes d'exploitants ?

En effet, la subvention d'équilibre de l'Etat, qui a pour objet, par solde, d'assurer l'équilibre du BAPSA, diminue de 29,4 p. 100. Je constate des disparités importantes, puisque le rapport général sur l'équilibre budgétaire, volume II, page 58, indique que l'aide de l'Etat aux régimes de retraite des agents d'une grande société nationale s'élève à 13,664 milliards, contre 6,447 milliards pour le BAPSA. Force est de constater, si l'on en juge par le nombre des ressortissants de ces deux régimes, que l'équilibre n'est pas atteint.

Pouvez-vous m'indiquer quelles mesures vous envisagez de prendre en faveur des conjointes d'exploitants, et selon quel calendrier ?

M. Pierre Micaux et M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer pourquoi la subvention d'équilibre du BAPSA était en diminution. Ce qui diminue d'un côté augmente de l'autre, et il s'agit d'une simple application du principe des vases communicants entre la compensation démographique et la subvention d'équilibre. L'important, c'est que l'effort contributif demandé à la profession ne représente que 15,9 p. 100 du BAPSA.

La profession agricole n'a donc pas été pénalisée, au contraire puisque sa contribution représentait il y a quatre ans 20 p. 100 du budget annexe.

Il faut dissocier le BAPSA de la juste préoccupation que vous avez exprimée en faveur des conjoints d'exploitants. Je répète que leur situation doit continuer à faire l'objet d'améliorations. Je n'aime pas utiliser le mot « calendrier » car cela suppose qu'on fera telle ou telle chose au 1^{er} janvier. Disons que les objectifs seront fixés dans le cadre de la prochaine conférence agricole annuelle puisque ce point sera examiné dans le cadre des améliorations que nous devons aux personnes.

En tout cas sachez que je ne perds pas de vue votre demande, monsieur le député, et je sais que vous intervenez constamment en faveur de la revalorisation de la situation des veuves d'exploitants.

M. le président. La parole est à M. Gérard Boche.

M. Gérard Boche. Je poserai trois questions : sur les désordres monétaires, sur la prime à l'herbe, et sur la réforme des organisations communes de marché.

Face aux désordres monétaires qui secouent les marchés de la viande bovine et ovine, le ministère de l'agriculture a annoncé des compensations – de 240 francs par vache allaitante et de 100 francs par UGB ovine –, qui n'arrivent toujours pas. Le ministère peut-il s'engager sur un calendrier précis de versement ?

D'autre part, le Puy-de-Dôme compte 6 000 bénéficiaires de la « prime à l'herbe » pour 240 000 hectares de prairies primées. Chaque année, quelque 500 bénéficiaires voient leur dossier bloqué à cause d'aspects réglementaires. La complexité de la législation « prime à l'herbe » – engagement de cinq ans, réduction de surface tolérée dans la limite de 2 p. 100 – entraîne des déperditions de surface inacceptables et des rigidités incompatibles avec la gestion normale d'une exploitation. Dans quelle mesure peut-on aller vers une simplification des critères d'éligibilité à la « prime à l'herbe » ?

S'agissant de l'OCM viande bovine, quelle place les pouvoirs publics entendent-ils donner à l'élevage à base d'herbe ? Par quelles mesures concrètes seront préservées et renforcées les spécificités de l'élevage à l'herbe, qu'il s'agisse de l'occupation de l'espace ou du caractère extensif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. S'agissant des désordres monétaires, monsieur le député, vous savez que nous avons deux types d'aide agri-monnaire de compensation : l'un pour les animaux finis et semi-finis, l'autre pour les brouards. Les premières concernent les animaux finis et semi-finis, les animaux gras, et devaient faire l'objet d'un règlement dans le cadre de l'Union européenne. Nous avons obtenu ce règlement de haute lutte et j'ai constaté – je débute (*Sourires*) – qu'il ne suffisait pas de parvenir à un accord politique au sein de l'Europe, mais qu'il fallait ensuite le tra-

duire dans un règlement, et que l'on pouvait parfois profiter du vote d'un règlement pour tenter de revenir sur un accord politique.

Nous avons désormais la possibilité de verser des compensations pour les animaux finis et semi-finis. Interrogez vos agriculteurs, vous verrez ce qu'ils vous diront, ceux en tout cas qui avaient rempli leur dossier en temps et en heure.

Pour les brouards, je pense que les aides pourront être versées au tout début de l'année prochaine.

Quant à la prime à l'herbe, c'est en quelque sorte le socle des mesures agri-environnementales en France. Elle est allouée aux éleveurs extensifs qui s'engagent à maintenir leur système d'élevage pendant cinq ans. Plus de 110 000 éleveurs français bénéficient de cette mesure, pour 1,5 milliard de francs au total.

Le maintien de la surface primée constitue une condition fondamentale, mais la réglementation a déjà tenu compte des contraintes de gestion normale des exploitations.

Pour l'année 1995, 80 000 éleveurs ont déjà perçu leur prime, pour un total d'un milliard de francs. Les directions départementales de l'agriculture et de la forêt ont, par ailleurs, demandé des compléments d'information à certains exploitants dont le dossier était incomplet. Dans le Puy-de-Dôme, 4 700 éleveurs ont déjà perçu leur annuité 1995 en octobre et 800 éleveurs supplémentaires au moins seront payés avant la fin de ce mois.

Enfin, s'agissant de l'évolution de la politique européenne relative à la viande bovine, je rappelle que nous sommes au terme de trois ans de fonctionnement de l'organisation commune de marché réformée. Les dernières difficultés qu'a connues ce secteur nous incitent à procéder à des adaptations et à des ajustements. J'ai rappelé tout à l'heure que j'avais demandé notamment la réouverture du dossier de la prime à la vache allaitante.

Le maintien de la compétitivité de la production bovine dépend en grande partie de l'équilibre des prix entre les viandes blanches et les viandes rouges, il ne faut pas se le cacher. Il importe donc de maintenir le niveau de consommation de viande bovine.

Je rappelle également que nous possédons 45 p. 100 du troupeau allaitant de la Communauté et que, outre sa dimension économique, ce troupeau joue un rôle fondamental dans l'occupation du territoire, notamment dans les zones difficiles.

Dans ce contexte, le maintien du revenu des producteurs justifie sans nul doute la réactualisation du niveau global des soutiens octroyés à cette production, et vous pouvez compter sur la volonté du Gouvernement français pour continuer dans cette voie. Ce dossier, dont nous avons demandé la réouverture, nous ne le refermerons pas avant d'avoir obtenu des avancées significatives.

M. Pierre Micaut et M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, ma question concerne un secteur qui n'a pas encore été évoqué ce soir, celui du tabac.

Les difficultés que traverse ce secteur en France ont des causes multiples : la réforme de la PAC, qui a introduit des quotas par pays et par variétés, et a procédé à l'unification des primes pénalise les pays producteurs du nord de l'Europe ; les problèmes de compétitivité dus à la surproduction mondiale ont été aggravés par les désordres monétaires intracommunautaires.

En dépit des aides apportées par les pouvoirs publics, cette production risque d'être abandonnée car elle ne procure plus un revenu décent aux exploitants. Je parle en connaissance de cause. Dans ma circonscription, il y a des petits producteurs qui se livrent à la monoculture – sur le reste de l'exploitation, éventuellement un peu de maïs. Chaque fois qu'un exploitant arrête de cultiver le tabac, il est, deux ans plus tard, manœuvre dans une entreprise.

Compte tenu des déséquilibres qu'entraînerait dans l'économie de plusieurs régions, l'arrêt de cette filière je vous demande, et mon ami Daniel Soulage s'associe à ma question, quelles mesures vous comptez prendre afin de garantir aux producteurs un niveau de revenu au moins équivalent en 1995 à celui de 1994 ? La compensation indispensable est estimée à 25 millions de francs.

Je signale par ailleurs que les producteurs français ont consenti de grands efforts de reconversion variétale, que 75 p. 100 du tabac blond sont exportés et que 50 p. 100 seulement des produits consommés en France sont élaborés avec du tabac produit dans notre pays.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, la réforme de l'OCM tabac, en 1992, a effectivement conduit à une diminution importante du soutien communautaire, diminution qui atteint 12 p. 100 pour les producteurs français dans la variété Burley. Nous avons cherché à compenser cette baisse du soutien communautaire en 1993, puis en 1994, et je peux vous annoncer que nous le ferons également en 1995. Je mobiliserai 9,5 millions de francs en faveur de ce secteur : 7,5 millions de francs pour les producteurs de Burley et 2 millions de francs pour des actions techniques.

Cette aide exceptionnelle intervient dans le contexte budgétaire très difficile que vous connaissez et dont nous avons eu l'illustration tout au long de ce débat – j'ai d'ailleurs cru comprendre que ce n'était pas fini ! Je ne prétends pas qu'elle compensera la totalité de la diminution de revenu de nos producteurs, mais elle correspond pratiquement au montant que ceux-ci avaient demandé cet été. J'estime donc que nous avons fait notre devoir et que nous avons permis de sauvegarder une filière très importante pour notre pays.

M. Germain Gengenwin. Les producteurs ont demandé 25 millions de francs !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, si vous parvenez à m'expliquer comment on peut diminuer les dépenses globalement tout en les augmentant production par production, je suis preneur !

M. Germain Gengenwin. Je comprends votre problème, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Tout cela pour dire que, dans le contexte actuel – un contexte est très compliqué mais dont je me suis efforcé de tenir compte dans la présentation du budget de l'agriculture –, l'effort que nous avons consenti montre bien que nous prenons en considération les difficultés des producteurs de tabac.

M. Rémy Auchédé. Faut pas mégoter (*Sourires.*) !

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Il y a déjà plus de cinq ans, la loi du 30 juillet 1990 avait prévu la révision des bases pour le calcul des valeurs locatives du foncier non bâti et du foncier bâti. En début d'année, l'article 68 de la loi du 4 février 1995, dite loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, avait prévu que les résultats de la révision générale des évaluations cadastrales seraient incorporés au plus tard le 1^{er} janvier 1997. Enfin, l'article 68 de la loi du 1^{er} février 1995 a prévu de déduire de l'assiette des cotisations sociales agricoles le revenu foncier des terres appartenant à l'exploitant, sur la base de la valeur locative cadastrale.

Malgré ces engagements, la loi de finances pour 1996 ne prévoit aucune disposition relative au passage de la base actuelle à la base révisée.

M. Alain Le Vern. Encore une promesse non tenue !

M. Charles de Courson. Certes, le secrétaire d'Etat au budget a déclaré devant le comité des finances locales, en réponse à une question que je lui avais posée sur ce sujet, qu'il envisageait un projet de loi en 1996.

Dans la mesure où un basculement de base suppose plusieurs mois de travail des administrations fiscales, il est urgent de prévoir avant la fin de l'année des dispositions concernant au moins le foncier non bâti. En effet, je suis de ceux qui pensent qu'on ne peut réformer simultanément le foncier bâti et le foncier non bâti car, pour le foncier bâti, nous avons malheureusement hérité du gouvernement de M. Bérégovoy des dispositions telles que, si nous les appliquions durablement, nous ferions exploser les bases, on assisterait et dans toutes les villes comptant un grand nombre de logements sociaux à un transfert de bases si important qu'il serait impossible à gérer.

C'est pourquoi je pense qu'il faut d'abord réviser les bases du foncier non bâti et passer ensuite au foncier bâti. J'ai donc déposé un amendement visant à basculer progressivement, en cinq ans, l'assiette du foncier non bâti des bases actuelles vers les bases rénovées, ce qui permettrait à la fois la modernisation de la taxe sur le foncier non bâti et la modernisation des bases des cotisations sociales agricoles.

Monsieur le ministre, je souhaite connaître vos intentions et celles du Gouvernement sur le respect de la date du 1^{er} janvier 1997 en matière de révision des bases du foncier non bâti, et donc de révision de l'assiette des cotisations sociales agricoles.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, je connais votre intérêt constant pour ce problème. Vous l'avez déjà évoqué lors de la discussion de la première partie de la loi de finances – c'était, d'ailleurs le bon moment –, et mon collègue chargé de l'économie et des finances fait actuellement procéder sur les nouvelles évaluations du revenu cadastral à des expertises jugées nécessaires pour apprécier les modalités de la mise en œuvre de la révision des bases cadastrales.

M. Arthuis vous a indiqué qu'il était impossible de son point de vue de scinder les effets de la révision cadastrale en incorporant dans un premier temps seulement les évaluations servant de base à la taxe foncière sur les propriétés non bâties – qui, je le rappelle au passage, a déjà été à juste titre sensiblement allégée.

M. Arthuis vous a donc proposé de vous en tenir, pour l'application des nouvelles valeurs cadastrales, à la date du 1^{er} janvier 1997, selon les modalités que vous aviez pré-

cédemment adoptées. Cette actualisation, une fois réalisée, s'appliquera parallèlement aux cotisations sociales et elle augmentera la portée de l'importante mesure prévue dans la loi de modernisation avec la déduction du revenu implicite du capital foncier.

Telle est ma réponse, monsieur le député. Reconnaissez avec moi que votre question déborde assez largement du budget de l'agriculture. Mais vous avez tout à fait raison : on ne juge pas de l'importance d'une politique agricole au seul montant des dépenses inscrites dans le budget de l'agriculture ; il convient également de prendre en compte les allègements pratiqués en fonction de la profession.

M. Germain Gengenwin. Bien sûr !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, je me permets de revenir sur la question des crédits affectés à la mise aux normes des bâtiments d'élevage, qui a déjà été abordée par nos collègues du Grand Ouest, en particulier. Un calendrier a été défini, des engagements ont été pris, il faudra les respecter. La parole de l'Etat nous engage tous, Gouvernement et Parlement. Mais les crédits inscrits nous permettront-ils de tenir ces engagements ? Je souhaiterais avoir quelques éléments précis sur les paiements effectués, en particulier en Bretagne et dans les Côtes-d'Armor.

Permettez-moi également, monsieur le ministre, de vous suggérer une piste. Le problème se pose en des termes très différents selon les territoires. Dans certaines régions à l'agriculture relativement peu intensive, on pourrait ainsi imaginer de desserrer la contrainte réglementaire et, par là même, d'atténuer l'aide publique. En revanche, on pourrait faire porter l'effort financier, en l'associant bien évidemment à la contrainte réglementaire sur les régions où la demande est très forte. Cela nous permettrait, en l'état de nos crédits, de résoudre l'essentiel des problèmes, en particulier dans le Grand Ouest.

La seconde partie de ma question porte sur les zones d'excédent structurel, très nombreuses en Bretagne en particulier – deux tiers du département des Côtes-d'Armor, tous les cantons de ma circonscription. Le problème de la relation entre agriculture et environnement se pose de manière très complexe dans ces secteurs et je voudrais, à cette occasion, saluer le travail accompli par la profession, la DDA et l'administration sous l'autorité du préfet des Côtes-d'Armor, pour essayer de trouver une solution permettant de satisfaire ces deux exigences légitimes : l'environnement et l'agriculture.

Je souhaiterais néanmoins entendre davantage la voix du ministre de l'agriculture, du ministre des paysans, car certaines questions se posent très concrètement. Les normes CORPEN, par exemple, définissent la production d'azote par animal. Or les techniques d'élevage, d'alimentation ayant très sensiblement évolué, la production d'azote par animal a diminué, en particulier grâce à l'alimentation dite multiphase. Il faut donc traduire cela en termes réglementaires pour que les plans d'épandage puissent intégrer cette évolution des techniques. Nous attendons d'autant plus un mot du ministre de l'agriculture que la crise se poursuit, voire s'amplifie, dans le domaine avicole en particulier.

Par ailleurs, STABIPORC est aujourd'hui contesté par la Commission européenne. Certains technocrates bruxellois voudraient que les agriculteurs remboursent les

sommes perçues. C'est inadmissible. STABIPORC est une opération nationale et était, au départ, une opération professionnelle. L'Europe n'a donc pas son mot à dire !

Un autre sujet préoccupe nos producteurs des filières avicoles et porcines : la fermeture du marché japonais à nos exportations. Certains avaient en effet accompli des efforts très importants en termes de qualité pour exporter de la production porcine vers le Japon. Or nous constatons que ce marché se ferme. Nous souhaiterions donc que le Gouvernement nous soutienne.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, s'agissant de la mise aux normes des bâtiments d'élevage, je vous rappelle que la Bretagne doit recevoir 141 millions de francs sur cinq ans, ce qui représente en moyenne une annualité de 28,2 millions de francs.

Sur l'année 1994, nous n'avons atteint que la moitié de l'objectif – c'est vrai – mais sur l'année 1995 nous l'aurons rempli totalement. Jusqu'à présent le préfet de région a veillé à répondre aux besoins de chaque département et les Côtes-d'Armor, comme le Finistère, ont touché chacun environ un tiers de l'enveloppe qui était à répartir cette année. Dans ce domaine, nous tenons donc à peu près les délais même si, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans mon intervention initiale en début d'après-midi, le calendrier a été prolongé d'un an pour les élevages appelés dès la première année, à se mettre en conformité. Le rythme pris doit permettre d'atteindre l'objectif recherché.

Dans une région comme la vôtre, monsieur Le Fur, nous devons faire face à des demandes importantes. Je me garderai, pour ma part, de me livrer, en la matière, à des déclarations susceptibles de provoquer beaucoup d'émoi. Nous devons bien entendu faire en sorte que les productions soient maîtrisées en fonction de l'environnement, mais nous devons aussi assurer la survie d'un secteur économique qui est vital pour la Bretagne. Je suis persuadé que nous pouvons trouver un point d'équilibre sans opposer, de façon stérile, me semble-t-il, les exigences de l'environnement à la volonté de prospérité économique.

S'agissant de STABIPORC, le problème est réglé au bénéfice des éleveurs, soyez-en assuré. Comme je le disais tout à l'heure à M. Guillaume, le commerce international est une épreuve de tous les instants et nous sommes obligés de faire respecter non seulement nos intérêts, mais aussi l'équité dans ce domaine. De ce point de vue, nous ne baisserons pas les bras devant ce qui nous paraît être un mauvais procès fait à la France s'agissant des exportations vers le Japon.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Veuillez me le pardonner, monsieur le ministre, mais je souhaite moi aussi intervenir sur le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole qui implique la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Deux constatations doivent être faites : d'une part, l'état d'avancement de ce programme est inégal selon les départements concernés ; d'autre part, les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1996 vont se révéler nettement insuffisants malgré une hausse supérieure à 5 p. 100 pour les autorisations de programme et à 2 p. 100 pour les crédits de paiement.

S'agissant du premier point, je puis, à titre d'illustration, citer le cas de mon département dans lequel le programme est déjà bien avancé mais où l'attribution par

l'Etat des moyens financiers prévus accuse un net retard. Ainsi, pour 1994-1995, si l'Etat respectait ses engagements, c'est-à-dire le principe de la parité avec les collectivités territoriales, les crédits engagés pour le département de la Manche s'élèveraient à 7,872 millions de francs précisément, au lieu de 2,471 millions de francs.

Pour la dernière commission financière, les besoins sont d'environ 2,9 millions de francs. Si on y ajoute les demandes en attente, les besoins urgents en crédits d'Etat sont de plus de 3 millions de francs. Cette insuffisance de crédits entraîne l'établissement de listes d'attente qui s'allongent au fil des mois. Face à ce constat, et compte tenu de l'inégale réalisation du programme, ne serait-il pas envisageable de procéder à un redéploiement de ces crédits entre les différents départements selon leur niveau d'utilisation ?

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. Jean-Claude Lemoine. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 1997, le dispositif en place va intégrer les élevages de plus de 100 UGB. Or l'augmentation des crédits inscrits au projet de budget pour 1996 apparaît déjà insuffisante, le nombre d'exploitations entrant dans la nouvelle catégorie étant plus élevé que celui intégrant les exploitations précédentes, c'est-à-dire les élevages de plus de 150 UGB. Aussi le manque de crédits risque-t-il d'alourdir encore les files d'attente en raison du nombre croissant de dossiers à financer. En effet, plus de 12 000 diagnostics d'exploitation auront été commencés au plan national d'ici à la fin de l'année et, ne l'oublions pas, la date butoir fixée pour cette mise aux normes sera respectée, vous l'avez vous-même confirmé dernièrement, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le fond de ce problème et je ne répéterai pas ce que je viens de dire à M. Le Fur notamment.

Dans le département de la Manche qui vous est cher, nous avons pris un peu de retard, je vous en donne acte comme dans toutes les régions de l'Ouest. Une demi-annuité nous a fait défaut lors de l'année de lancement du programme. Compte tenu des efforts réalisés dans votre département pour maîtriser les pollutions des élevages, nous nous efforcerons de rattraper ce retard dès 1996.

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. L'action du Gouvernement est particulièrement attendue dans deux domaines : l'installation des jeunes – les efforts sont démontrés en la matière et le seront plus encore dans quelques jours – et la réduction des charges.

S'agissant de la baisse des charges, comme vous l'avez expliqué dans votre propos général, vous poursuivez l'application de la loi de modernisation, monsieur le ministre, – nous nous en réjouissons – et vous envisagez aussi d'autres pistes. Permettez-moi de vous en suggérer quelques-unes qui, seraient très précieuses pour le monde agricole.

La première piste concerne la CSG. Je vais vous donner quelques éléments de comparaison. Aujourd'hui, un salarié peut effectuer un abattement de 5 p. 100 sur son revenu préalablement au calcul de la CSG. L'agriculteur ne le peut pas. En outre, le salarié paie la CSG sur son revenu net, c'est-à-dire compte non tenu plus les cotisations salariales, alors que l'exploitant la paie sur

l'ensemble de son revenu, c'est-à-dire y compris l'équivalent des cotisations salariales et patronales. Enfin, s'agissant des modalités de paiement, l'agriculture présente une particularité qui est ignorée. Je prendrai l'exemple des cotisations sociales. Le calcul peut se faire sur trois ans avec prise en compte des déficits. Pourquoi ne pas imaginer une solution analogue pour la CSG ? Voilà, me semble-t-il, de bons éléments préalables de travail pour une étude sur la baisse des charges.

La seconde piste concerne les revenus exceptionnels. Je prendrai un exemple très concret. Un agriculteur dans une situation très difficile, n'arrivant plus à faire face à ses dettes, passe en commission « Agridif ». Les différents créanciers abandonnent des créances. La coopérative, le fournisseur et le Crédit Agricole font un effort. Cela se traduit par un revenu exceptionnel pour l'agriculteur, donc par un impôt l'année suivante. C'est un véritable impôt sur la pauvreté, monsieur le ministre ! Plus on est pauvre, plus on est en difficulté, plus on bénéficie de cet abandon de créance et plus on va payer d'impôts ! C'est une logique totalement incompréhensible pour ces personnes, souvent en extrême difficulté. En outre, elles seront du même cou privées de certains droits sociaux, tels que les bourses pour leurs enfants. Il y a là quelque chose d'insupportable et même si ce n'est pas directement de votre compétence, nous attendons que le ministre de l'agriculture fasse en la matière les avancées que la justice, le bon sens et l'attention portée aux cas les plus difficiles exigent.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, comme je le disais tout à l'heure à M. de Courson, la réponse à votre question sur la CSG ne relève pas de ma seule compétence. Cela dit, je vous rappelle qu'il s'agit d'une contribution « horizontale » et qu'il paraît extrêmement difficile d'envisager des applications catégorielles.

M. Marc Le Fur. Précisément, l'abattement de 5 p. 100 devrait s'appliquer à tout le monde !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. C'est vrai ! J'examinerai votre proposition. Quant à l'application de la moyenne triennale à la CSG, elle me laisse un peu perplexe et je réserve ma réponse pour le moment.

Le problème des revenus exceptionnels se pose pour d'autres catégories professionnelles. Nous étudions actuellement les possibilités d'évolution de la fiscalité des agriculteurs. Vous savez en effet que, indépendamment de ces revenus exceptionnels, l'agriculture est une activité à revenus fluctuants. Il y a de bonnes années, et de moins bonnes ! Nous sommes donc en train d'examiner la possibilité d'un lissage des revenus des agriculteurs, c'est-à-dire de leur répartition dans le temps. La question que vous avez évoquée pourrait trouver une solution partielle dans le cadre d'un tel dispositif. Nous aurons l'occasion d'en reparler et je me tiens à votre entière disposition pour examiner les modalités pratiques d'une telle mesure d'ici à la fin de cette année.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lemoine.

M. Jean-Claude Lemoine. Monsieur le ministre, je souhaite vous poser encore une question sur la situation des haras nationaux.

Lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1996, l'un de nos collègues, sans doute dans un souci tout à fait louable de recherche d'écono-

mies budgétaires, a présenté un amendement dont la finalité était de supprimer à terme les haras nationaux. Fort heureusement, grâce à l'intervention de plusieurs de nos éminents collègues, ainsi qu'à votre ferme opposition à ce projet, cet amendement n'a pas été voté. Chacun peut mesurer les conséquences qu'aurait entraînées son adoption pour une institution qui contribue au prestige de la France et qui est aussi indispensable à l'existence et au développement de l'activité du cheval représentant – il est utile de le souligner – 70 000 emplois directs.

Mais, comme le Phénix renaît de ses cendres, la recherche effrénée d'économies, même si elle est tout à fait compréhensible en période de maîtrise des dépenses publiques, me fait craindre que des dispositions contenues dans cet amendement ne reviennent sous une autre forme à l'ordre du jour. Il paraîtrait aussi, mais l'information est sûrement erronée, que le compte spécial du Trésor, fonds national des haras et des activités hippiques, susciterait quelques convoitises.

Elu d'une région où l'élevage du cheval est une activité traditionnelle et très importante, élu d'une ville chef-lieu de département qui abrite un très important haras national, je souhaiterais, monsieur le ministre, connaître votre position quant à l'avenir de ces structures qui accomplissent un travail admirable pour dynamiser le secteur du cheval et concourir à l'orientation de la production, de la conservation et à l'amélioration de nos races équines, grâce notamment au professionnalisme des quelque mille salariés titulaires qu'elle emploie. Je pourrais encore citer la mission de tutelle des courses, l'identification des chevaux, la délivrance de documents d'origine, etc.

En conclusion, il m'apparaîtrait particulièrement regrettable que ce grand service public soit à nouveau visé et que l'on aboutisse, dans les prochaines années, à la privatisation totale de la production du cheval en France.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le président. La parole est M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Ah, monsieur le député, je crois que l'auteur de l'amendement auquel vous faites allusion a réussi son coup !

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Le connaissant un peu et depuis quelque temps, je le soupçonne d'avoir voulu, dans un esprit quelque peu provocateur, jeter un pavé dans la mare pour nous amener à nous interroger sur le devenir des haras nationaux. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a réussi !

Je ne crois pas qu'il était dans son intention de rayer d'un trait de plume une institution qui, je le reconnais, a beaucoup fait, fait et fera encore beaucoup pour les activités liées au cheval et le développement de celui-ci. Simplement, on peut s'interroger sur son mode de fonctionnement et je ne suis pas contre une certaine transparence, même si j'ai parfois tendance à croire que l'on peut se faire plaisir à l'occasion de l'examen des comptes spéciaux du Trésor.

Mais, de ce point de vue, monsieur le député, je vous laisse le soin de régler la question en réunion de groupe. Vous serez certainement plus efficace que je pourrais l'être. En tout cas, sachez que je suis personnellement attaché au rôle des pouvoirs publics dans le développement du cheval en France. La filière cheval représente un potentiel important en termes d'emploi. C'est également

un potentiel d'activité agricole, avec des débouchés à l'exportation et, en la matière, nous ne subissons pas les contraintes de la politique agricole commune.

Comment ferons-nous évoluer le service des haras nationaux ? La bonne solution est, me semble-t-il, celle de l'établissement public qui permet d'associer beaucoup plus largement les professionnels et qui permet aussi à la puissance publique de garder la haute main sur une activité qui ne doit pas être livrée au seul secteur privé, je le répète.

J'espère, monsieur le député, vous avoir apporté quelques apaisements. En tout cas, vous pouvez être sûr que je resterai vigilant sur la tutelle, si je puis dire, que le ministère de l'agriculture doit exercer sur l'élevage en France, à tous les stades, jusqu'au moment où les chevaux s'engagent dans des épreuves prestigieuses, qui nous valent parfois des titres qui ne le sont pas moins.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Michel Vuibert.

M. Michel Vuibert. Monsieur le ministre, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la ligne budgétaire relative au fonds de gestion de l'espace rural. Destiné à rémunérer l'entretien et la réhabilitation d'espaces agricoles, de paysages ou de zones dont l'abandon pourrait provoquer des risques naturels, ce fonds, initialement doté de 500 millions de francs, a vu ses crédits ramenés à 350 millions par la loi de finances rectificative de juillet dernier. Je constate avec plaisir que la dotation prévue pour 1996 est relevée à 400 millions de francs.

M. Rémy Auedé. Une augmentation dans le cadre d'une baisse !...

M. Michel Vuibert. Cependant, permettez-moi d'intervenir sur l'affectation de cette enveloppe. Vos services indiquaient en septembre une sous-consommation pour 1995 et l'expliquaient par la date de la mise en place du dispositif. Mais certains départements, moins dotés que d'autres, souhaiteraient une redistribution. En effet, si je prends l'exemple de mon département, les Ardennes – mais j'aurais pu en citer d'autres,...

M. Rémy Auedé. Tous !

M. Michel Vuibert. ... le Loiret, la Mayenne, la Lozère et bien d'autres encore – les projets présentés dépassent largement l'enveloppe disponible : 6 millions de francs au lieu de 3 millions.

Si je me permets d'insister, c'est parce que ces projets, outre que leurs objectifs correspondent de très près aux termes définis par le décret, ont suscité une mobilisation des structures intercommunales dont l'essentiel – et c'est crucial dans notre département – porte sur l'entretien des cours d'eau donnant lieu à des inondations. Ainsi, le projet de gestion de la vallée de l'Aisne et de ses affluents, présenté au fonds de gestion de l'espace rural national par trois SIVOM, pourrait servir de base à la constitution d'une communauté de communes.

Aussi, même si 100 millions de francs prévus par la loi d'aménagement du territoire ont dû être soustraits, pourriez-vous prévoir une redistribution de l'enveloppe vers les départements ayant fait preuve d'esprit d'innovation en matière de gestion de l'espace ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, vous avez évoqué deux questions.

La première est relative aux règles de répartition des enveloppes départementales. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, les éléments du calcul ont été fixés par la loi, laquelle a accordé une importance particulière aux prairies permanentes, aux forêts non productives ainsi qu'aux landes et aux friches, qui sont malheureusement le propre des espaces en difficulté dont le FGER doit prioritairement se soucier.

J'ajoute que les dotations sont notifiées à chaque département et qu'il n'existe pas de dispositif permettant de transférer des crédits inutilisés d'un département vers un autre qui aurait des besoins de financement complémentaire. C'est la loi – mais on peut toujours la changer et nous pourrions travailler ensemble.

M. Rémy Auchedé. La loi est dure !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. S'agissant du projet de gestion de la vallée de l'Aisne et de ses affluents, qui a été présenté à la section nationale du fonds, la section nationale s'élève à 6 p. 100 seulement du montant du fonds et elle n'a pas vocation à compléter des dotations départementales insuffisantes. D'ailleurs, elle ne pourrait y suffire. Son rôle est de financer des actions d'expérimentation, d'innovation ou d'évaluation, ce qui conduit, et je le regrette, à ne pas pouvoir retenir le projet que vous soutenez, en dépit de l'intérêt qu'il présente pour un financement national, dès lors qu'il est de compétence départementale.

J'espère que, dans le courant de 1996, nous pourrions apporter une réponse plus satisfaisante à la question que vous venez de poser.

M. le président. La parole est à M. François Loos.

M. François Loos. C'est au ministre du cheval que je m'adresse (*Sourires*) et, comme M. Lemoine tout à l'heure, c'est sur ce sujet que je voudrais vous interroger.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a pu être dit sur les haras nationaux. Pour ma part, j'avais toujours pensé qu'ils avaient dans ce pays une existence naturelle, en quelque sorte. On voulait apporter à ceux qui pratiquent l'équitation, aux agriculteurs qui ont des chevaux, à ceux qui pratiquent l'élevage, aux gens qui font des courses, des produits de la meilleure qualité et au meilleur prix. Telle me semblait être la condition pour atteindre le meilleur niveau dans les compétitions internationales et pour favoriser le meilleur niveau d'activité là où l'élevage est possible.

Or, à examiner de près, on s'aperçoit que cette politique est pleine de contradictions et qu'elle reste à définir. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte en comparant la situation de la société de courses qui existe dans ma circonscription avec les autres sociétés de l'Est de la France : affluence grandissante, rapports dix fois supérieurs. En bon gestionnaire, on devrait en conclure que c'est là qu'il faut organiser des réunions supplémentaires. Eh bien non ! C'est impossible, le système est figé !

Je ne comprends pas pourquoi on ne peut élargir l'activité des champs de courses là où ça se passe bien, d'autant que ce n'est pas au détriment des autres. Il est vrai que les courses rapportent aux parieurs 72 p. 100 des produits placés et ne rapportent aux sociétés que 12 p. 100, alors que la Française des jeux ne rembourse que 50 p. 100 des paris engagés et en conserve 17 p. 100 pour frais de gestion. Si on appliquait les mêmes ratios aux sociétés de courses, cela rapporterait bien davantage à l'Etat, bien davantage aux sociétés de course, qui pour-

raient en faire plus, consacrer un budget supérieur à la publicité. C'est du moins ce que je pensais dans ma candeur naïve.

Bien sûr, votre collègue du budget a fait des promesses, les sociétés recevraient, au lieu de 12 p. 100, 14 p. 100, voire 15 p. 100, ce qui dégagerait quelques crédits. Encore faudrait-il que ces sommes ne servent pas uniquement à éponger les pertes, qu'une partie soit redéployée au profit des sociétés de course dynamiques, pour qu'elles organisent des réunions supplémentaires. Tout cela fait partie d'une véritable politique du cheval. Or actuellement, au lieu des douze mille chevaux de course d'il y a quelques années, il y en a moins de dix mille, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur la qualité, le nombre des emplois en jeu – 120 000. Et je ne parle pas des haras.

Mes questions sont les suivantes, monsieur le ministre : y a-t-il une véritable politique du cheval ? Est-elle en mesure de répondre aux problèmes particuliers de certaines sociétés de courses comme celle que je vous ai citée en exemple.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, oui, heureusement, il y a encore une politique du cheval ! Et elle ne se limite pas au PMU. Dieu merci, elle est globale ! Mais vous avez raison d'insister sur le fait que le PMU et les sociétés de courses en constituent un élément important.

L'institution des courses connaît une forme de crise dont les raisons sont multiples que je ne vais pas évoquer ici. Je signale simplement qu'il y a une réforme à faire, en tout cas une remise à plat. L'institution des courses a, vous le savez, présenté à la fin du mois de juin un plan de relance qui, partant du constat de la situation critique de la filière – éleveurs, propriétaires, entraîneurs, ainsi que des sociétés elle-mêmes – les exceptions confirmant la règle ! conclut à la nécessité d'un nouvel effort financier pour assurer le retour à un équilibre durable.

Cet effort devrait se traduire par un relèvement de la part du prélèvement attribué à ces sociétés, pour l'essentiel aux sociétés mères. Mais la réflexion en cours intègre également les sociétés dites – je n'aime pas le mot – « de province ». C'est dans ce cadre que des solutions peuvent être trouvées à la question précise que vous avez posée. La négociation est engagée, qui devrait bientôt aboutir. Lorsque nous aurons avancé davantage, je vous ferai une réponse plus circonstanciée sur le cas précis que vous m'avez posé. En tout cas, je vous félicite de la bonne gestion de votre société de courses qui échappe à la morosité ambiante !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Morisset.

M. Jean-Marie Morisset. Monsieur le ministre, je veux évoquer la situation des producteurs de viande bovine et de viande ovine dans les régions non classées en zones défavorisées. Ces zones représentent 52 p. 100 du cheptel de vaches allaitantes dans le département des Deux-Sèvres, et, comme vous le savez, les éleveurs ovins ne bénéficient pas de l'indemnité compensatrice de handicap ni de la prime du monde rural.

De plus, dans ces zones, les éleveurs bovins n'ont pu obtenir dernièrement le bénéfice de la majoration exceptionnelle de 240 francs de prime à la vache allaitante. Il est évident que les éleveurs ne comprennent pas cette différence de traitement ! Le maintien des zones herbagères

et, par conséquent, des producteurs de viande bovine et ovine, est de plus en plus difficile en dehors des régions classées en zones défavorisées.

Pour maintenir nos zones d'élevage, il nous faut mettre les éleveurs dans une situation qui leur assure un revenu suffisant. Pour un éleveur qui ne se situe pas en zone défavorisée et dont le revenu en production ovine ne dépasse pas 100 000 francs par an, la perte atteint en moyenne annuelle 40 000 francs. Les conséquences sont déjà perceptibles dans les zones non défavorisées du département : disparition progressive des élevages, absence de projet d'installation en viande bovine et ovine et surtout délocalisation des droits à produire départementaux.

Il convient de maintenir d'une manière équilibrée le potentiel de production et des emplois dans l'ensemble des zones rurales concernées. Nous devons donc requalifier les zones d'élevage bovin et ovin traditionnelles en leur permettant d'être reconnues comme des zones défavorisées. Le département des Deux-Sèvres compte 100 000 brebis de moins depuis dix ans, essentiellement du fait du non-classement d'un certain nombre de cantons et de communes en zones défavorisées.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, les critères de zonage sont élaborés par les instances communautaires. Ils doivent reposer davantage sur la qualité des terroirs et sur l'aménagement de l'espace rural que sur des critères de production à l'hectare qui conduisent certaines zones à ne privilégier que le développement des productions hors sol au détriment de l'élevage bovin ou ovine, devenu non rentable en l'absence de politique spécifique de soutien.

Lors du débat sur la loi d'orientation agricole, j'avais évoqué ce dossier devant votre prédécesseur, qui m'avait indiqué qu'il attendait les orientations de Bruxelles. Or si nous attendons l'expertise des services de la Commission de la Communauté européenne sur l'extension des zones défavorisées, il est à craindre qu'il n'y ait plus de production ovine ou bovine sur ces territoires et que les droits à prime soient définitivement transférés sur d'autres zones ou remontent à la réserve nationale ou européenne.

Quelles sont les orientations que vous comptez prendre afin de défendre la spécificité des zones d'élevage ? Il faut en effet assurer aux éleveurs une égalité de chances, quel que soit le territoire sur lequel ils travaillent.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Les mesures de compensation agrimonétaires que nous avons prises ont été étendues à l'ensemble de la France. Lorsque nous avons eu à traiter du problème du broutard, nous avons buté sur un obstacle de faisabilité. Je n'ai pas pu prendre des mesures en échappant à la contrainte communautaire. J'ai donc appliqué ce qui était en mon pouvoir, c'est-à-dire une mesure de compensation à laquelle vous faites allusion et qui portait, en effet, sur les zones défavorisées.

Le problème, s'agissant de la PMTVA – la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes –, c'est que nous avons déjà atteint le plafond national qui nous était assigné. Peut-être avons-nous au préalable trop bien travaillé puisque nous avons le droit d'apporter vingt-cinq écus en complément national à la prime communautaire, et que nous y sommes déjà !

C'est pourquoi j'ai demandé la réouverture à Bruxelles du dossier de la prime à la vache allaitante dans lequel est la vraie réponse à la question que vous avez posée concernant l'égalité de traitement entre les zones dites défavori-

sées et celles qui, bien que l'étant, sur un plan structurel mais qui ne figurent pas dans le classement. J'y reviendrai en conclusion.

S'agissant de la prime « monde rural » qui concerne les ovins, votre département n'a pas la chance de pouvoir en bénéficier – le mien non plus ! Vous le savez, 85 p. 100 du troupeau ovine français se trouve dans une zone « primable », ce qui conduit évidemment ceux qui ne s'y trouvent pas à revendiquer l'extension de la prime « monde rural » à la totalité du territoire.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir de la question avec des représentants de la production ovine. Il faut bien y réfléchir, car si nous demandons l'extension, il faudra le faire dans un cadre communautaire, et si nous la demandons pour la France, cela vaudra bien entendu, pour la totalité du territoire de l'Union européenne. Or l'extension de la prime « monde rural » à la totalité du territoire européen entraînerait une augmentation substantielle des crédits consacrés à cette prime. De plus, il faut savoir que la France percevrait 6 p. 100 de cette augmentation, contre 37 p. 100 pour le Royaume-Uni, à qui nous ferions un cadeau monumental ! Bref, une telle mesure risquerait de se retourner contre nous en renforçant la concurrence que nous fait cet Etat dans le domaine de la viande ovine.

Je ne mésestime pas les difficultés des éleveurs, notamment des éleveurs de viande ovine, dans les zones dites « de plaine », dans les zones « non défavorisées ». Il va falloir que nous fassions preuve d'imagination pour élaborer des mesures satisfaisantes. Pour le moment, qu'il s'agisse de la viande bovine ou de la viande ovine, nous avons traité les demandes au cas par cas dans le cadre des enveloppes départementales.

Pour prolonger votre réflexion, il conviendra, c'est vrai, de nous interroger, car les choses ont évolué, sur la carte des zones défavorisées. Il arrive qu'un canton en fasse partie alors que, à la limite, il est en meilleure position que le canton voisin qui, lui, n'y figure pas. Je le sais bien. C'est pourquoi je suis prêt à conduire cette réflexion. Mais, pour être tout à fait franc, je tiens à dire, à répéter plutôt, que si nous ouvrons ce dossier, nous ne pourrions pas classer la totalité du territoire en zones défavorisées. Je crains de voir affluer des demandes que nous ne serons pas en mesure de satisfaire.

Je propose donc de travailler sur des données objectives, c'est-à-dire sur la définition préalable de ce qu'est une zone défavorisée à partir de critères comme la densité démographique ou les revenus. Sur cette base, je plaiderai le dossier pour obtenir de Bruxelles une révision de la carte du zonage dans le sens, je l'espère, d'une extension, même faible, des zones défavorisées.

En somme, il y a deux réponses à votre question. L'une concerne le problème général des zones qui ne sont pas défavorisées : ces zones n'ont pas bénéficié, je le reconnais, des mêmes aides pour les éleveurs. L'autre qui consiste à prendre en considération la zone que vous défendez...

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, les difficultés rencontrées cette année par certains secteurs de production au cours de cette dernière année démontrent bien que des moyens importants doivent être maintenus pour réguler la gestion des productions nationales et communautaires.

Non seulement l'Union européenne ne peut répondre positivement à la demande totale communautaire et internationale, mais elle doit également faire face à la nécessité de corriger des distorsions de concurrence importantes ; je pense, par exemple, aux mesures nationales décidées en 1995 dans le secteur de l'élevage bovin pour compenser les conséquences des déséquilibres agrimonétaires.

Face à ces mesures de sauvegarde de l'équilibre des productions, qui seront de plus en plus fréquentes avec l'ouverture des frontières, ne faudrait-il pas revoir profondément le rôle des offices et les doter, en conséquence, de crédits suffisants pour améliorer la gestion de l'offre, l'organisation économique des secteurs de production et la politique qualitative ?

L'expérience, le montre lors de difficultés conjoncturelles, il faut intervenir rapidement pour être efficace. C'est pourquoi il apparaît souhaitable d'assurer au chapitre 44-53 une dotation suffisante pour permettre aux offices de répondre aux exigences de l'adaptation en cours des productions à la réforme de la PAC et aux conséquences des accords du GATT.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, vous prêchez un converti ! Moi, qui ai eu à gérer quelques crises conjoncturelles dans le courant de l'été, je peux vous assurer que je me suis réjoui de l'existence des offices et des disponibilités que j'y ai trouvé. Il n'y a d'ailleurs plus de réserves ! Inutile de chercher à gagner trois francs six sous : on a raclé les fonds de tiroirs !

Alors, que Dieu vous entende, monsieur le député ! Je ne pourrais que me réjouir de voir les offices plus richement dotés, tant leur rôle est considérable. Cela dit, ne faisons pas la fine bouche. En effet, nous avons maintenu leurs moyens dans ce projet de budget et ils devraient être à même en 1996 de remplir les missions qui leur sont confiées.

Les crédits auxquels vous faites allusion représentent 3,363 milliards de francs, si ma mémoire est bonne. Apparemment, c'est vrai, ils subissent une réduction de l'ordre de 3,4 p. 100. Mais il s'agit là d'une réduction que je qualifierai d'optique. Elle est imputable, en effet, à la baisse des besoins de financement des aides à la cessation d'activité laitière, puisque cette politique arrive à son terme.

Pour le reste, nous avons maintenu les moyens des offices. Nous ne remettons donc pas en cause la poursuite des actions à caractère structurel qui visent à améliorer la compétitivité des filières. Les crédits d'orientation économique, les crédits des offices, atteindront un peu moins de 2 milliards de francs, 1,940 milliard très exactement, marge du CSO et contrat de plan compris. Nous pourrions ainsi répondre à votre légitime préoccupation. Croyez-moi, monsieur Schreiner, je suis un défenseur des offices, et ceux qui aujourd'hui viennent les critiquer feraient bien, à mon avis, d'y regarder à deux fois. Ils doivent bien mal connaître les problèmes agricoles.

M. le président. La parole est à M. Jean-Bernard Raimond.

M. Jean-Bernard Raimond. Monsieur le ministre, j'avais l'intention de vous interroger sur la formation et l'installation des jeunes agriculteurs, mais beaucoup de mes collègues en ont déjà traité parfaitement et vous-même y avez accordé une grande attention tant dans votre budget que dans votre intervention.

Aussi appellerai-je spécialement votre attention ce soir sur le chapitre particulier des grands aménagements régionaux. En dépit de son incidence considérable sur l'aménagement du territoire à cause des travaux d'aménagement rural qu'il permet sur tout le midi de la France, il vient d'être sensiblement réduit. Alors que les années précédentes son montant était supérieur à 200 millions de francs, selon les renseignements dont je dispose, la proposition initiale du ministère de l'agriculture était de 178 millions de francs, ce qui reconduisait en francs courants le montant 1995. Après arbitrage budgétaire, le chapitre 61-84 a été ramené à 166 millions de francs, soit une perte de 12 millions de francs. Mais la commission des finances se propose d'amputer encore de 26 millions de francs ce montant déjà réduit, ce qui limiterait l'enveloppe globale à 140 millions de francs.

Ces réductions successives, qui représentent près de 25 p. 100 du montant initial, sont graves car elles ont une influence immédiate très négative sur l'emploi dans les entreprises de travaux publics de notre région qui sont déjà en grande difficulté. Alors même que l'Etat déclare qu'il entend mener une politique active d'aménagement du territoire, en pratique il ampute fortement les rares instruments de développement rural et de soutien des structures de l'agriculture dont il dispose.

Monsieur le ministre, est-il possible de revenir au moins au montant global de 166 millions de francs ? A moins que vous puissiez revenir à votre propre proposition de 178 millions de francs ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, votre question qui concerne les sociétés d'aménagement régional me conduira à vous répondre plus que sur un point précis, sur un problème de fond.

Quand j'ai eu à élaborer le projet de budget pour l'agriculture, croyez-moi, j'ai tenu compte avec beaucoup de conscience et dans un esprit de solidarité gouvernementale, de l'effort de rigueur qui nous était réclamé. D'ailleurs, on est quelquefois bien mal récompensé d'être – ou d'essayer d'être – le bon élève de la classe, puisque j'ai lu, de-ci de-là, qu'untel s'en était bien sorti parce qu'il avait su préserver ses crédits alors que tel autre s'était vu sacrifier sur l'autel de l'austérité. Tout cela est finalement un peu puéril. Soyons capable, les uns et les autres, au sein de notre majorité, de faire preuve d'un peu plus de recul en la matière.

J'avais donc proposé un budget en réduction de 1,6 p. 100 en ayant consenti les efforts qui me paraissaient possibles. Mais un budget peut toujours être modifié, amélioré et c'est effectivement le rôle du Parlement que de s'y employer. En ce qui me concerne, je vous ai présenté ce qui m'a paru être la meilleure solution. Mais le Parlement est souverain et j'appliquerai le budget qui ressortira de nos travaux et de vos votes.

Si, comme le propose l'amendement adopté par la commission des finances, l'Assemblée décide de réduire de 26 millions de francs les crédits réservés aux sociétés d'aménagement régional, je m'en accommoderai de mon mieux. J'essayerai de ne pas modifier les programmes conduits dans le secteur du développement rural. Toutefois, il faudra bien que je fasse des choix. La décision m'appartiendra peut-être à ce moment-là. Pour le reste, monsieur le ministre, elle dépend du Parlement et, comme il se doit, je fais confiance aux représentants du peuple.

M. le président. L'Assemblée en est très honorée, monsieur le ministre.

Nous en revenons aux questions du groupe de l'UDF. La parole est à M. Jean-Marie Morisset.

M. Jean-Marie Morisset. Monsieur le ministre, nous l'avons constaté au cours de ce débat budgétaire, les attentes des agriculteurs sont grandes dans différents domaines. Vous les connaissez parfaitement. Leurs représentants, mon collègue Dominique Paillé et moi-même, vous les avons exprimées à plusieurs reprises. Permettez-moi de me faire l'écho de ces inquiétudes une nouvelle fois.

La conférence agricole promise pour la fin de l'année doit être l'occasion d'amorcer les réformes structurelles. Celles-ci, essentielles pour l'adaptation des entreprises agricoles à un contexte économique toujours plus concurrentiel, reposent principalement sur trois orientations : l'adaptation de la fiscalité agricole par la distinction des bénéfices réinvestis dans l'exploitation et de ceux qui rémunèrent le travail de l'agriculteur, l'allègement des charges, et le renforcement de l'organisation économique pour permettre notamment dans certains secteurs d'adapter la production au marché.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avoir confirmé au cours de cette séance la tenue avant la fin de l'année de la conférence agricole. Pouvez-vous nous préciser les réformes structurelles prioritaires que vous comptez y proposer ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, vous me demandez une anticipation bien hasardeuse. La conférence annuelle agricole va avoir lieu dans un peu moins d'un mois et demi. Les groupes de travail sont constitués et, conformément aux instructions qui m'ont été données par le Premier ministre, nous étudions les possibilités de baisser les charges. Mais, je le précise tout de suite pour tempérer les enthousiasmes, si, comme je le souhaite, nous avons la possibilité d'engager des réformes allant dans le sens de la baisse des charges, leur application, elle, sera nécessairement progressive.

En effet, alors qu'en raison de la situation économique et financière que nous connaissons, le budget pour 1996 est bouclé difficilement, nous ne pourrions pas procéder à des allègements massifs qui se traduiraient, dans le courant de l'année 1996, par des pertes de recettes non conformes aux vœux exprimés sur les bancs de cette Assemblée.

En revanche, nous avons bien la possibilité d'enclencher le processus, d'indiquer la direction, de prendre date et de commencer à mettre en œuvre des décisions qui porteront leurs fruits progressivement, dans les mois et les quelques années qui suivront cette conférence annuelle agricole.

Il est encore un peu tôt pour que je m'appesantisse sur les détails. Je vous rappellerai simplement le discours de politique générale qu'a prononcé à cette tribune le Premier ministre : il a indiqué dans quel esprit nous pouvons travailler et dégagé deux pistes importantes.

Tout d'abord, s'agissant des revenus sur lesquels s'appliquent les prélèvements fiscaux et sociaux, nous devons faire la distinction entre les revenus du travail et les revenus dus à une valorisation du capital. C'est une piste que nous devons explorer.

Quant à l'autre piste, je l'avais ouverte avec plusieurs autres députés lorsque j'avais l'honneur de siéger sur ces bancs. Nous avons déposé, en effet, une proposition de loi visant à tenir compte des variations de revenus par un système de provision. Disons qu'une année où l'on gagne bien se traduit légitimement par une grosse imposition. Mais le monde agricole connaît des aléas qui n'existent pas nécessairement dans toutes les professions et, l'année suivante, le revenu peut chuter brutalement, justement au moment où l'on doit payer le maximum d'impôts. Peut-être pourrions-nous réfléchir à une sorte de dotation pour investissement susceptible d'atténuer les effets de telles variations ?

Je précise bien que ce ne sont là que des pistes qui ne correspondent à aucun engagement du Gouvernement. Nous pouvons y réfléchir d'ici à la conférence annuelle agricole que présidera le Premier ministre à la mi-décembre.

M. le président. La parole est à M. Serge Monnier.

M. Serge Monnier. Monsieur le ministre, dans de nombreux départements ruraux, les CIVAM, centres d'information et de vulgarisation pour l'agriculture et le milieu rural, conduisent des actions d'information, de formation et d'animation pour aider les agriculteurs à diversifier, améliorer et commercialiser leur production. Pour mener à bien cette mission, dont tous s'accordent à reconnaître l'utilité, les groupements de CIVAM départementaux bénéficient de la mise à disposition d'animateurs financés par le ministère de l'agriculture. La fédération nationale des CIVAM dispose ainsi de vingt-quatre postes de mise à disposition.

Informés de la mise en œuvre de restrictions budgétaires, les bénévoles élus responsables des CIVAM s'inquiètent de la suppression de la mise à disposition de ces animateurs, dont le travail engendre 152 emplois salariés par les associations elles-mêmes, sans compter la mobilisation et la participation active de milliers de militants bénévoles.

Les responsables des CIVAM s'inquiètent également d'une réduction importante des crédits de formation pour les agriculteurs et pluriactifs ainsi que des crédits d'animation rurale, réduction qui s'appliquerait dès 1995, entraînant de graves difficultés de trésorerie pour les CIVAM, qui ont déjà réalisé un certain nombre d'opérations de formation ou d'animation.

Monsieur le ministre, en mon nom propre, et au nom de mon collègue et ami Jean Proriol, député de Haute-Loire, je vous demande de dissiper cette double crainte, crainte concernant la suppression des mises à disposition d'animateurs auprès des CIVAM et crainte de la mise en œuvre en 1995 d'une importante réduction budgétaire frappant les actions de formation et d'animation conduites par les CIVAM.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, quand on met à disposition un fonctionnaire, c'est pour un temps limité – une période de cinq ans. A ce terme, il faut décider si l'on reconduit ou pas la mesure.

J'ai indiqué que les effectifs de mon ministère, exceptés ceux de l'enseignement agricole, étaient régulièrement en diminution ; j'ai d'ailleurs cru comprendre que d'aucuns jugeaient cette réduction encore insuffisante. Comment, dans ces conditions, maintenir des agents en dehors du ministère ? Expliquez-le moi car il y a là un vrai problème – qui nous amène d'ailleurs à nous interroger sur

les choix que nous sommes conduits à faire – et que je ne remets pas en question. Les nécessités financières que nous devons respecter se traduisent nécessairement par quelques sacrifices.

J'en viens ainsi au deuxième volet de votre question qui porte sur la réduction des subventions à certaines associations au titre du chapitre 43-23. Monsieur le député, vous le savez, les crédits de ce chapitre ont été réduits de 11 p. 100 par le collectif budgétaire de l'été dernier, ce qui a malheureusement entraîné des coupes au titre des actions d'animation rurale et de promotion collective.

Ce choix correspond à la priorité que j'ai voulu maintenir en faveur de l'installation des jeunes. En effet, les crédits de formation permettent aussi, je le rappelle, le financement des stages « quarante heures » et « six mois » préparatoires à l'installation. Je n'ai pas voulu que l'on touche à ces lignes-là. D'autant que les besoins de financement de ces stages sont en augmentation du fait que les installations redémarrent en 1995, ce dont je me félicite, et que, depuis le 1^{er} août dernier, nous indemnisons les stagiaires des stages « six mois ».

Voilà la raison pour laquelle, monsieur le député, nous avons été contraints d'ajuster à la baisse les subventions du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation à un certain nombre d'associations, tout en essayant de limiter l'impact de telles réductions. Chacun doit bien comprendre qu'on ne peut pas à la fois couper dans les dépenses, essayer de maîtriser le déficit budgétaire, réduire le poids que fait subir cette dérive vers l'endettement, et ne pas limiter les subventions. Je ne pourrai malheureusement pas faire autrement cette année. Nous verrons bien ce qu'il en sera l'année prochaine.

En tout état de cause, nous devons désormais nous habituer à pratiquer un langage de vérité en expliquant à un certain nombre d'associations que, malheureusement, quels que soient leurs grands mérites, nous ne pouvons pas pratiquer une reconduction automatique des subventions que nous avons versées à une période où les contraintes étaient probablement moindres.

Monsieur le député, je suis navré de devoir vous faire cette réponse, mais il est beaucoup plus loyal de vous parler avec cette franchise.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie André.

M. Jean-Marie André. Monsieur le ministre, vos efforts et ceux des agriculteurs français, conjugués à l'opiniâtreté des élus, ont contribué à éviter la faillite d'un secteur primordial pour l'économie de notre pays.

Afin de redonner sa compétitivité à notre agriculture, il est nécessaire d'agir sur les charges. Les efforts des professionnels sur la productivité, la qualité des produits et la promotion ne seront véritablement efficaces qu'une fois réduit le différentiel des charges entre pays communautaires.

Le Gouvernement, de façon conjoncturelle ou structurelle, est déjà intervenu dans ce domaine par plusieurs mesures. Une taxe apparaît en ligne de mire sur ce sujet : la taxe sur le foncier non bâti qui a longtemps servi à alimenter les caisses des collectivités au temps où l'agriculture était florissante. Aujourd'hui, en pleine crise agricole, les taux de cet impôt restent très élevés du fait des difficultés financières rencontrées par les villes, les départements et les régions.

Le Gouvernement a déjà entamé un processus allant dans le sens souhaité en supprimant la part départementale de cet impôt. Certaines collectivités en cohérence

avec ce processus consentent des exemptions de taxe pour les jeunes agriculteurs. Il serait souhaitable d'en envisager la suppression totale. La condition indispensable serait la compensation financière intégrale par l'Etat de la perte de ressources constatée.

Notre agriculture méditerranéenne a particulièrement besoin de ce type de mesures, compte tenu de la concurrence directe qu'exercent sur ses produits les pays d'Europe du Sud. Ces derniers supportent un niveau de charge qui leur est largement favorable.

Le budget de la nation doit impérativement intégrer les moyens nécessaires à la relance de notre agriculture.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Ainsi que je l'ai rappelé, monsieur le député, le budget pour 1996 consacrerait l'achèvement de la suppression de la part départementale de la taxe sur le foncier non bâti. Cela correspondra à 500 millions de francs d'allègement de charges pour l'agriculture, qui portera à 2,6 milliards de francs le total des allègements opérés par la suppression progressive de la part régionale et de la part départementale sur le foncier non bâti.

Par ailleurs, l'écrêtement prévu dans la loi de modernisation se traduira, en 1997, par un allègement supplémentaire de 500 millions de francs. Nous progressons donc dans la bonne direction.

Faut-il aller jusqu'au démantèlement total de la taxe sur le foncier non bâti ? Sur le principe, j'aurais tendance à vous répondre que je n'y suis pas opposé. En effet nous serons probablement contraints de pratiquer des allègements de charges afin de placer nos agriculteurs sur un pied d'égalité en matière de compétitivité et de concurrence avec leurs homologues des autres pays d'Europe. Toutefois nous ne pourrions pas tout engager à la fois. Il convient donc de se poser la question de savoir par quelles actions nous allons commencer. J'ai déjà évoqué diverses pistes, dont celle-là, mais elle n'est pas celle que je mettrais au premier rang de mes priorités.

Si nous devons réduire, à moyen terme, les charges des agriculteurs de 500 millions ou de quelques milliards de francs, il faudra déterminer les domaines dans lesquels nous interviendrons.

La véritable question qui se posera le jour où nous envisagerons l'exonération totale de cette taxe, car nous y viendrons, sera celle de savoir quelles ressources nous assurerons aux communes rurales pour lesquelles elle constitue la seule ressource fiscale. Certes diverses solutions sont envisageables et certains ont déjà imaginé une compensation venant de l'Etat. Cependant j'ai toujours quelque réticence à ne faire dépendre les ressources des collectivités locales que de l'Etat, même s'il s'agit de communes rurales.

A mon avis, il serait préférable d'attendre une réflexion plus globale sur la réforme des finances locales, que nous devons entamer, pour envisager cette dernière étape de la suppression de la taxe sur le foncier non bâti, par exemple avec la mise en place d'un système comparable à celui de la Grande-Bretagne où les terres agricoles exploitées sont frappées du taux zéro.

Monsieur le député, le chantier reste ouvert et le budget pour 1996 nous permettra d'accomplir un pas supplémentaire dans la bonne direction, celle que vous avez indiquée.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du groupe UDF.

Nous en revenons aux questions du groupe du RPR. La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Monsieur le ministre, l'année 1995 semble confirmer une nette reprise des investissements en agriculture, y compris chez les jeunes agriculteurs. Cette bonne nouvelle n'est cependant pas sans conséquence puisque, sur certaines catégories de prêts, notamment les prêts d'aide à l'installation et les prêts spéciaux d'élevage, on constate que de très nombreuses demandes ne peuvent être honorées dans des délais raisonnables, faute de crédits suffisants.

Face à cette situation, vous aviez annoncé cet été, lors de la finale des championnats de France de labour, le déblocage de crédits de réserve pour répondre à l'accroissement de la demande de prêts d'installation. Or, à ce jour, la réserve de crédits que vous vous êtes engagé à mobiliser n'est toujours pas déblocuée. De nombreux jeunes agriculteurs en attente de prêt n'ont pas obtenu satisfaction et leur situation devient intenable.

Monsieur le ministre, peut-on espérer obtenir en urgence, et dans quel délai, le déblocage de l'enveloppe supplémentaire promise, ce qui permettrait de résorber significativement le nombre de dossiers en attente et de contenter ainsi la majorité des jeunes agriculteurs en cours d'installation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Madame le député, je vous confirme ce que j'avais annoncé lors de la finale du championnat de labour : nous allons déblocuer la réserve. Je suppose que vous ne doutiez pas, dans ce domaine, de l'engagement que j'avais pris ? Votre question est de savoir quand.

M. Alain Le Vern. Demain matin !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Quasiment !

Puisque nous sommes le 2 novembre, laissez-moi encore une douzaine de jours et ce sera chose faite !

Mme Henriette Martinez. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Monsieur le ministre, vous avez fait de l'allègement des charges l'une de vos priorités. Vous l'avez annoncé ce matin même à la tribune et je m'en félicite. Permettez-moi néanmoins d'appuyer certaines demandes formulées par les exploitants agricoles concernant les prélèvements fiscaux et sociaux.

En ce qui concerne, d'abord, la manière dont est déterminé le revenu pris en compte dans l'assiette des cotisations sociales, convenez, monsieur le ministre, que le mode de calcul conduit aujourd'hui à une différence de traitement entre les exploitants individuels, les plus nombreux, dont le revenu professionnel est égal au revenu global de l'entreprise ; les sociétés comme les GAEC soumises à l'impôt sur le revenu et cotisant sur le revenu professionnel imposable ; et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, peu fréquentes toutefois en agriculture, cotisant sur le revenu du travail.

Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, que les revenus du capital d'exploitation soient exclus du résultat fiscal global servant au calcul de l'assiette des cotisations sociales pour l'ensemble de la profession ? Pour ce faire, je pense, d'ailleurs comme la profession, qu'il faudrait que le calcul d'exploitation s'appuie sur les fonds propres pour les exploitations individuelles, et sur le capital social pour les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu.

Il me semble également que la déductibilité du revenu du capital foncier, pour les exploitations individuelles, devrait atteindre un taux comparable au coût d'un fermage. Si tous les exploitants reconnaissent aujourd'hui l'avancée qu'a constituée la loi de modernisation agricole dans ce domaine pour l'entreprise individuelle, il apparaît que cet abattement ne correspond pas à la charge foncière supportée.

Par ailleurs, ne serait-il pas possible d'étudier la possibilité d'une provision pour risques ? Les professionnels subissent en effet tous les jours des aléas importants allant des épidémies, des tempêtes – monétaires et climatiques d'ailleurs ! – jusqu'aux détériorations des marchés. Au même titre qu'il existe déjà une provision pour investissement, la provision pour risques pourrait porter, par exemple, sur une déduction supplémentaire de 20 p. 100 sur les bénéfices imposables, laquelle qui pourrait être rapportée au résultat dans les cinq années suivant réalisation. Autrement dit, nous pourrions avoir un lissage de cette fiscalisation.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de répondre à ces préoccupations fortes et de nous donner votre sentiment quant à la possibilité de voir prises en compte ces propositions.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, vos propositions correspondent à deux chantiers aujourd'hui ouverts dans le cadre de la préparation de la conférence annuelle agricole.

Telle que vous l'avez définie, la provision que je ne vais pas qualifier – mais qui correspond effectivement, dans mon esprit, à une provision pour risques, – me paraît être l'une des réponses possibles dans la perspective de la modernisation de l'agriculture, de l'accroissement de son dynamisme et de l'allègement de ses charges par rapport à nos grands concurrents européens et mondiaux.

Quant à votre proposition d'opérer une distinction entre le revenu du capital et celui du travail, j'ai parfaitement conscience de sa complexité, mais aussi de sa justesse, car il subsiste, en matière fiscale, une certaine forme de discrimination selon le statut de l'exploitation.

A ce égard nous devons privilégier deux axes de réflexion pour tenter d'apporter des solutions satisfaisantes.

Il convient d'abord de tendre vers une harmonisation des statuts juridiques des exploitations. Il n'y a, en effet, aucune raison particulière pour qu'une forme d'exploitation soit privilégiée par rapport à une autre. Ainsi que je l'ai indiqué en répondant à M. Guellec, je ne souhaite pas couper les têtes qui dépassent, mais offrir à chacun, quelle que soit sa taille, la possibilité de s'épanouir à égalité de chances.

Ensuite nous pourrions étendre une première mesure prise dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture ont été exonérés les revenus implicites du capital foncier, mais du capital foncier seulement. Nous devons envisager d'aller plus loin.

Nous étudions évidemment ces questions, tant avec la profession qu'au sein du ministère, mais il convient de les replacer dans l'action générale du Gouvernement. En tout cas, ces deux pistes que vous avez tracées me paraissent essentielles dans le cadre de la préparation de la conférence annuelle agricole qui se déroulera à la mi-décembre.

M. le président. La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Monsieur le ministre, au cours de ce débat, plusieurs collègues ont appelé votre attention sur la situation des retraités agricoles. Vous leur avez répondu que diverses mesures avaient été prises en leur faveur par le gouvernement précédent, notamment la revalorisation des pensions les plus basses en 1994 et l'amélioration des pensions de réversion. Cependant, malgré le relèvement général des retraites au mois de juillet dernier, la situation des retraités agricoles reste préoccupante et ils ne manquent pas de nous le rappeler chaque fois que nous les rencontrons.

Leur situation est d'autant plus préoccupante qu'ils n'ont pas droit à d'autres sources de revenus. Ils ont le sentiment qu'en ce qui concerne le niveau des cotisations d'assurance maladie ils sont traités différemment des autres retraités. C'est sur ce dernier point que je veux vous interroger.

Les retraités agricoles cotisent pour l'assurance maladie à un taux de 3,8 p. 100, contre 1,4 p. 100 pour les retraités du régime général. De plus, ils sont soumis à ce taux qu'ils soient ou non redevables de l'impôt sur le revenu, ce qui n'est pas le cas pour les autres retraités. Cette différence de traitement les préoccupe et nous préoccupe.

Avec mes collègues audois, Daniel Arata et Gérard Larrat, je souhaiterais savoir si vous comptez prendre des mesures en ce domaine pour mettre les retraités agricoles à parité avec les autres retraités, en les soumettant au même taux de cotisation d'assurance maladie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, il est exact que les cotisations d'assurance maladie demandées aux chefs d'exploitation retraités sont d'un taux plus élevé que celles demandées aux salariés en retraite dans le régime général, 3,8 p. 100 des retraites, au lieu de 1,4 p. 100, comme vous venez de le rappeler.

En revanche, aucune cotisation d'assurance maladie n'est demandée dans le régime agricole aux conjoints d'exploitants sur leur retraite forfaitaire.

Par ailleurs, compte tenu des déficits de nos régimes sociaux, en particulier de la branche maladie, le taux de la cotisation maladie sur les retraites des salariés pourrait être réexaminé.

L'effort très important qui sera consenti pour améliorer la situation des personnes âgées dépendantes avec la prestation autonomie constitue une raison supplémentaire pour poser le problème de la différence des taux de cotisation maladie payés sur des revenus d'un même montant selon qu'il s'agit de salaire ou de retraite.

M. le président. La parole est à M. Jean de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, vous avez présenté à l'Assemblée un budget courageux. Je vous en fais compliment, ne pouvant qu'approuver les différentes priorités que vous avez tracées. Pour ma part, je m'attacherai tout particulièrement à la priorité accordée à la formation et à l'enseignement agricole, pour appeler votre attention sur le cas des maisons familiales rurales.

Leurs responsables ont suivi l'évolution du budget et ont noté avec satisfaction l'augmentation des crédits du chapitre 43-22. Cependant, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que cet effort de l'Etat ne couvrira que l'inflation et l'augmentation des effectifs de formation en alternance, sans que soit accrue la subvention forfaitaire liée au nombre d'élèves. Il ne s'agit donc pas d'une véritable augmentation de la subvention.

Pourtant la forte progression de leurs effectifs souligne l'ampleur de la demande sociale. Si nous voulons la satisfaire, il faudra bien accorder, dans plusieurs régions, des crédits supplémentaires de formation pour l'adaptation rapide de classes existantes, pour l'ouverture de nouvelles classes, voire, comme dans mon département, la Charente-Maritime, pour l'ouverture, en 1996, d'un BTA-services afin de répondre à la forte demande des élèves postulant cette année au BEPA et désirant atteindre un niveau supérieur.

Je voudrais donc que vous preniez bonne note de mes propos, car je sais très bien que vous ne pouvez pas annoncer ce soir une telle augmentation de crédits. Nous ne saurions d'ailleurs vous demander à la fois de faire des économies et d'engager des dépenses nouvelles. Je souhaite simplement que vous vous penchiez sur ce problème pour l'année prochaine, car je ne doute pas que vous serez toujours au Gouvernement. Il conviendrait, en particulier, d'augmenter la subvention par élève en formation en alternance, car la demande de l'allègement de la charge supportée par les familles est parfaitement fondée du fait de l'apparition de charges nouvelles et croissantes liées aux frais de cette formation en alternance.

Monsieur le ministre, je me permets enfin de faire une incursion de quelques instants dans le domaine de la pêche, puisque je suis parlementaire d'une circonscription côtière qui comprend Royan et l'Île-d'Oléron.

Ainsi que vous le savez, les cours sont très bas et les malheureux pêcheurs sont dans une situation précaire qu'ils supportent avec un grand courage. Ils savent bien qu'il s'agit d'une action de longue haleine, que vous avez déjà pris des mesures, qu'il faut moderniser la filière pêche... Cependant ils craignent surtout que l'on baisse les prix de retrait, à la demande de certains de nos partenaires.

Connaissant votre combativité et votre énergie – nous l'avons encore vu dans l'affaire des jachères, où vous avez tenu tête à nos partenaires –, je vous demande de me donner l'assurance que vous tiendrez bon et que, en l'occurrence, vous n'accepterez pas une baisse des prix de retrait, ce qui serait une catastrophe pour ces pêcheurs qui sont déjà au seuil de la pauvreté.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, s'agissant de la deuxième partie de votre question, relative à la pêche, je peux vous promettre que je m'opposerai à la baisse des prix de retrait, mais je ne peux prendre que cet engagement. Si je suis seul contre tous, mon combat sera vain. J'espère cependant que je parviendrai à entraîner certains de nos partenaires – je suis prêt, d'ailleurs, à laisser la paternité de l'action à d'autres s'ils le souhaitent – enfin que nous soyons suffisamment nombreux pour nous opposer à cette tentation que vous avez raison d'évoquer. Elle existe en effet, chez plusieurs de nos partenaires.

S'agissant des maisons familiales rurales, je m'associe tout à fait à l'hommage que vous leur avez rendu. La formule d'enseignement en alternance qu'elle dispense est, en effet, parfaitement adaptée au monde rural. Elle permet souvent d'offrir une seconde chance à des élèves qui, sans cela, se trouveraient en difficulté dans un circuit plus traditionnel. Il serait bon d'ailleurs de s'inspirer de l'exemple donné par les maisons familiales rurales dans d'autres secteurs de l'activité de notre pays.

Pour ce qui est de leurs moyens, vous avez eu raison de relever que l'augmentation des crédits était destinée à faire face à l'accroissement des effectifs sur lequel je tiens

d'ailleurs à insister. En effet, le nombre des élèves accueillis dans les maisons familiales rurales a augmenté cette année de 10 p. 100. J'ai même dû inciter ces dernières à la prudence, car je ne voudrais pas qu'une croissance trop forte, voire inconsidérée, des effectifs de l'enseignement technique agricole aboutisse à remettre en cause ce qui fait sa force, c'est-à-dire sa capacité à faire en sorte que les élèves sortant de cette filière s'insèrent beaucoup mieux que les autres dans le circuit de l'activité économique. La progression des effectifs doit être raisonnée et maîtrisée.

Quant au problème de leur financement, j'ai indiqué aux représentants des maisons familiales rurales que j'étais tout à fait disposé à l'examiner. A ce propos, je formulerais cependant deux remarques.

D'abord le mode de dotation des maisons familiales rurales résulte de la loi du 31 décembre 1984. Or, à l'époque, ce sont elles qui avaient demandé un traitement différent, préférant le système particulier de la subvention forfaitaire en fonction du nombre d'élèves. Cela explique qu'elles ne bénéficient pas du forfait internat comme d'autres formes d'enseignement. Autrement dit, elles relèvent de l'article 4 de cette loi alors que les autres types d'enseignement agricole sont régis par l'article 5.

Ensuite, une réévaluation éventuelle de la dotation aux maisons familiales ne pourra être envisagée que dans le cadre des contraintes budgétaires. Je répète donc que la croissance des effectifs devra être maîtrisée dans la totalité de l'enseignement agricole. Par conséquent, l'année prochaine, il faudra que l'augmentation des effectifs des maisons familiales soit moins élevée qu'actuellement.

Par ailleurs, afin de satisfaire à nos exigences communes de maintien, de pérennité, d'épanouissement des maisons familiales rurales, ce type d'enseignement devra opérer sa propre rénovation pédagogique de manière à suivre les efforts que nous engageons sur un plan d'ensemble.

A ce propos j'ai été en opposition avec certains de mes interlocuteurs, notamment avec les représentants d'un syndicat de l'enseignement public qui a d'ailleurs tenu des propos que j'estime injurieux à l'égard des maisons familiales rurales. Je suis intimement persuadé que ces dernières peuvent tenir leur place dans l'évolution de notre enseignement. De premières expériences sont déjà tentées cette année afin de leur permettre de jouer leur rôle, comme elles le peuvent et comme elles le doivent, dans les baccalauréats technologiques.

Ma réponse, que je juge importante, marque la volonté du ministère d'accorder une place tout à fait méritée aux maisons familiales rurales dans l'enseignement technique agricole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre, en tant que président du groupe d'étude montagne je souhaite vous poser quelques questions, qui ont d'ailleurs été partiellement évoquées par mon collègue Patrick Ollier ce matin, sur l'évolution de la politique de votre ministère à l'égard de ces zones de notre territoire où la production de qualité ne compense pas toujours, loin s'en faut, les handicaps naturels et où une intervention publique est nécessaire pour le développement de l'agriculture et le maintien de celle-ci.

Les interventions spécifiques pour les zones défavorisées restent stables dans ce budget : 1,650 milliard. C'est dire qu'elles subissent une lente érosion en termes réels. Mon-

sieur le ministre, vous sachant attentif à ces problèmes, j'appelle votre attention sur quatre points qui me semblent prioritaires : la relance d'une politique de zone de haute montagne, la modernisation de l'outil de production, l'installation en zone montagne et la politique forestière.

S'agissant de la politique de zone de haute montagne, nécessaire suite à un phénomène de dilution de la politique de zones difficiles, quelles sont les possibilités de prise en compte des surcoûts pour les bâtiments auxquels s'ajoute souvent un surcoût environnemental et architectural ?

Pour ce qui est de la revalorisation des aides à la mécanisation, j'appelle votre attention sur le fait que les engins coûtent 40 p. 100 de plus qu'en plaine et que les aides pour le matériel agricole en montagne sont passées de 12 millions de francs en 1990 à 3 millions en 1994.

Au titre de la modernisation de l'outil de production, il serait souhaitable de pouvoir élargir le bénéfice des financements PAM aux investissements non agricoles effectués sur l'exploitation dans le cadre d'activités économiques complémentaires, voire d'obtenir une procédure expérimentale de location-vente pour les bâtiments.

Au sujet de l'installation en zone montagne, la décision – elle a été prise par le CIAT en 1989 et confirmée par le CNASEA – en faveur d'une dotation jeune agriculteur à taux plein en zone haute montagne n'est aujourd'hui toujours pas appliquée. Elle est pourtant bien indispensable si nous voulons sauvegarder l'agriculture dans ces zones.

En matière de politique forestière, la contrainte de relief joue pour la forêt tant publique que privée. Il est urgent, pour la forêt privée, de disposer de conseils pour encourager les propriétaires forestiers privés à exploiter. Une telle intervention peut d'ailleurs entraîner des économies sur d'autres fonds de votre ministère, notamment sur les crédits RTM.

Monsieur le ministre, une dernière observation. Nous comptons sur votre vigilance quant au fonctionnement des offices, que ce soit l'ONILAIT, l'OFIVAL, l'ONIVINS. Bien souvent, nos petites zones de production sont défavorisées parce que les instances dirigeantes de ces offices sont pilotées par des élus des grandes zones de production. On a parfois tendance à réduire sur les petites zones sans forcément comprendre leurs difficultés ; elles sont pourtant d'autant plus indispensables à l'aménagement du territoire qu'elles se sont, les premières, engagées dans la production de qualité.

A toutes questions, je le sais, vous ne pourrez pas répondre complètement ce soir. J'espère que vous accepterez de venir devant notre groupe d'étude pour en discuter au fond. Ce soir, pourrez-vous au moins nous apporter quelques assurances ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, la politique en faveur de la montagne mérite en effet de longs développements. A cette heure tardive, et compte tenu que vous êtes le dernier intervenant, en tout cas dans la phase des questions – rude épreuve, croyez-moi – je me contenterai de répondre de façon brève. En conclusion, je vous ferai une proposition.

Vous m'avez parlé à juste titre de la politique de l'installation, de la politique de modernisation.

Nous avons déjà – je le répète pour bien marquer l'importance que le Gouvernement accorde aux zones de montagne – opéré une différenciation entre les zones de montagne et les zones de plaine. En matière d'installation, par exemple, les dotations aux jeunes agriculteurs sont très sensiblement plus élevées en zones de montagne qu'en zones de plaine. De même, les taux bonifiés sont plus avantageux dans les zones de montagne que dans les zones de plaine, en particulier pour la modernisation des exploitations. Je rappelle que la gestion des quotas laitiers a été favorable à la montagne puisque ces quotas ont augmenté d'un tiers depuis leur instauration.

M. Michel Bouvard. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Je fais ces rappels pour montrer que, sous votre pression, monsieur le député, et celle de vos collègues, des résultats très significatifs ont été obtenus.

J'ajoute que je suis particulièrement vigilant en ce qui concerne les produits de qualité. La montagne a su démontrer – certaines personnes en zones de plaine avaient quelques doutes sur ce point – que des créneaux, comme on dit, très intéressants existaient pour des productions de qualité bien menées et bien maîtrisées. Il nous appartient de faire en sorte que ces productions de qualité « montagne » ne soient pas contrebalancées par les effets ravageurs que produirait un label « montagne » appliqué à des productions qui n'auraient qu'un rapport relativement lointain avec l'altitude. Je sais qu'on a dit certaines choses sur la question. J'ai lu, dans la presse, qu'un décret était sur le point d'être signé. Il est vrai qu'il y en a un en préparation. Les professionnels ont été consultés. Je peux vous dire que ce décret n'est pas encore sur mon bureau et j'ai la grande faiblesse de penser que la signature d'un décret est un acte politique.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. J'ai la grande faiblesse de penser qu'un acte politique répond à des priorités que l'on a arrêtées et qui ont été approuvées par la représentation nationale. En vertu de quoi, je me ferai fort, moi qui suis un élu de la plaine, de préserver les intérêts des zones de montagne.

Monsieur le député, il nous faut aller plus loin dans la définition de cette politique et dans l'explication que nous vous devons. C'est, de mon point de vue, une question d'équilibre du territoire, de solidarité nationale et d'intérêt général. Il y a des moments où, dans la vie politique, l'intérêt général est supérieur aux intérêts financiers. Je suis tout à fait prêt à venir m'expliquer sur ces points et sur tous ceux que vous voudrez bien évoquer avec moi devant le groupe « montagne » que vous présidez. Je répondrai donc très volontiers à votre invitation. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

M. Daniel Soulage. Monsieur le président, le groupe de l'UDF demande une suspension de séance.

M. Philippe Martin. Le groupe du RPR aussi, monsieur le président.

M. le président. La suspension est de droit, mais, auparavant, j'informe l'Assemblée que, à la demande du Gouvernement, la discussion de l'article 60 et des amendements qui s'y rapportent ainsi que la discussion des

amendements, nos 55 et 86, de M. Marc Le Fur portant articles additionnels après l'article 60, sont réservées jusqu'après l'examen des articles non rattachés.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante, est reprise, le vendredi 3 novembre, à zéro heure cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

AGRICULTURE, PÊCHE ET ALIMENTATION

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Agriculture, pêche et alimentation ».

Je signale qu'à la demande de la commission, et en application de l'article 95 du règlement, j'appellerai les titres du budget de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, dans l'ordre suivant : titre V ; titre VI ; titre IV ; titre III.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

Titre III : 183 118 802 francs ;

Titre IV : moins 3 155 561 274 francs.

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 88 000 000 francs.

« Crédits de paiement : 26 400 000 francs. »

« Crédits de paiement : 26 400 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 252 150 000 francs ;

« Crédits de paiement : 519 780 000 francs. »

M. le président. Sur les crédits du titre V, personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur l'état C, titre V, je suis saisi de deux amendements nos 143 corrigé et 187, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 143 corrigé, présenté par M. Auberger, rapporteur général, de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et M. Mariton est ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement de 26 000 000 francs. »

L'amendement n° 187, présenté par M. Mariton et M. Lepercq, est ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement de 5 000 000 francs et les autorisations de programme de 5 000 000 francs. »

La parole est à M. Hervé Mariton pour défendre l'amendement n° 143 corrigé.

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Je vais retirer l'amendement n° 143 corrigé et présenter l'amendement n° 187.

M. le président. L'amendement n° 143 corrigé étant retiré, vous avez la parole, monsieur Mariton, pour soutenir l'amendement n° 187.

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Il va s'agir, chacun l'a bien compris, de proposer à l'Assemblée la décomposition des économies sur le budget de l'agriculture, qui permettront d'atteindre l'objectif de réduction des déficits publics et donc des dépenses publiques, un objectif exprimé à la fois par le Président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement, et auquel notre assemblée, en première partie de loi de finances, a accordé son soutien. Elle a même approuvé un objectif de réduction totale de 2 milliards de francs.

Dans un premier temps, la commission des finances avait adopté un ensemble d'amendements proposant une réduction comprise entre 120 et 160 millions de francs, selon les totalisations et les auteurs des amendements. Ceux-ci se plaçaient dans la perspective d'une réduction des dépenses de 4 milliards qui a été ramenée à 2 milliards. Il nous paraît raisonnable, en conséquence, de proposer un ensemble d'amendements d'économies de 70 millions sur le budget de l'agriculture.

Je vous présenterai dans un instant le premier de ces amendements.

Auparavant, je dirai quelques mots du contexte. Est-il choquant que des économies soient proposées sur le budget de l'agriculture dont l'examen, on l'a démontré tout au long de la journée, pouvait donner des idées de dépenses nouvelles, souvent justifiées. La mise aux normes des bâtiments d'élevage a été citée, mais il y a bien d'autres nécessités. On n'en a pas moins suggéré des économies.

Certains ont pu avoir le sentiment qu'on avait, depuis ce matin, davantage parlé de dépenses que d'économies, mais c'est la loi du genre : en deuxième partie de la loi de finances, on examine les dépenses et il est somme toute assez normal, dans notre dialectique, de mettre à ce moment-là sous le projecteur les besoins que l'on aimerait voir satisfaits.

La démarche de l'Assemblée n'est donc pas incohérente : elle a bien exprimé son souhait d'économie, en première partie, et en deuxième partie, elle a procédé à une analyse fine du budget, une analyse au fond qui peut, monsieur le ministre guider votre action future. Des quelques idées d'économie émises, il convient maintenant de faire la synthèse.

Ayant retiré l'amendement n° 143 corrigé qui proposait une économie de 26 millions de francs sur les subventions aux sociétés d'aménagement régional, je vous propose un amendement plus modeste, n° 187, qui tend à réduire les crédits de paiement et les autorisations de programme respectivement de 5 millions de francs.

Les sociétés d'aménagement régional, créées par la loi du 24 mai 1951, sont des sociétés prestigieuses qui ont pris part à l'histoire de la modernisation de notre pays et de ses aménagements, en particulier dans le domaine hydraulique. Il s'agit de les inciter à un réexamen de leurs activités, avec une réduction modeste, puisque 5 millions de francs correspondent à une diminution de 3 p. 100 des crédits du chapitre 61-84.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Mesdames, messieurs, je vais faire une déclaration qui vaudra avis sur cet amendement et sur les suivants. Cela nous fera gagner du temps sur la suite de la discussion.

Tout au long de cette journée, nous avons examiné au fond, je le crois, avec beaucoup de sérieux, sur les bancs de la majorité comme sur ceux de l'opposition, le projet de budget tel qu'il vous est présenté.

Au moment où nous l'avons élaboré, j'avais accompli l'effort de rigueur qui était demandé à tous les membres du Gouvernement. C'est ainsi que nous avons abouti à un budget qui, en dehors de la subvention d'équilibre au BAPSA, était en diminution de 1,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. Je ne reviendrai pas sur les arguments que j'ai développés ce matin.

Vous avez eu l'occasion dans le cours du débat, les uns et les autres, d'exprimer, qui le souhait d'une dépense supplémentaire, qui la nécessité ou la possibilité d'une économie. J'ai essayé de vous répondre de mon mieux.

Je ne voudrais surtout pas qu'il y ait une erreur d'interprétation. Je n'ai pas critiqué, je ne critique pas et je ne critiquerai pas les coupes ou les économies auxquelles vous déciderez de procéder. Certaines interprétations qui ne correspondent pas à mon état d'esprit ont déjà été faites. Je respecte et je respecterai profondément le travail du Parlement et j'appliquerai le budget tel que vous l'aurez voté.

Pendant, il est de mon devoir de ministre de vous éclairer et de vous préciser ce qui peut arriver lorsqu'on propose telle ou telle économie. Il est de mon devoir de vous dire qu'un amendement peut avoir une conséquence sur une politique. Nous avons les uns et les autres les éléments d'appréciation. C'est ainsi que nous pouvons faire progresser un débat parlementaire.

Je vois déjà qu'on peut tirer de nos débats telle ou telle conclusion qui consisterait à vouloir diviser la majorité ou à opposer l'exécutif par rapport au législatif. Il n'a pas été question de cela entre nous tout au long de la journée.

Par conséquent, et je vous le dis avec beaucoup de sérénité, je préférerais bien entendu qu'on ne touche pas à mon budget et qu'on le laisse en l'état où je vous l'ai présenté, au moins dans la globalité de ses dépenses, mais je suis solidaire de ce gouvernement et de cette majorité et, si vous estimez, quoi que j'en pense, qu'il y a des économies que l'on peut faire dans le cadre de la rigueur qui nous est demandée, je m'inclinerai et, avec la bonne volonté qui est la mienne, j'appliquerai ce budget du mieux que je le pourrai, dans l'intérêt général de notre agriculture et de nos régions.

C'est pourquoi, après avoir fait cette déclaration préalable, sur l'amendement que vient de présenter M. Mariton, comme sur tous les autres amendements que vous proposerez, le Gouvernement s'en remettra à la sagesse de votre assemblée.

M. le président. La parole est à M. Yves Rispat.

M. Yves Rispat. Je m'élève fermement contre l'amputation des crédits du chapitre 61-84 proposée par cet amendement.

Une telle diminution va, je le crains, empêcher la continuité de la seule politique existante en matière d'aménagement du territoire, dans l'attente des décrets d'application de la loi d'aménagement du territoire et des moyens financiers qu'elle a prévus, particulièrement dans des régions du sud de la France, notamment l'Aquitaine,

le Midi-Pyrénées, le Bas-Languedoc, où les compagnies d'aménagement régional ont été les seules jusqu'à présent à mener une politique d'aménagement rationnel.

Les programmes conduits notamment par la Compagnie des coteaux de Gascogne, que je connais bien, ont permis, l'année dernière, de fournir l'équivalent de 500 emplois liés aux travaux d'aménagement, de créer une centaine d'emplois agricoles, industriels ou touristiques et de conforter aussi des emplois industriels et de service.

Des économies sont nécessaires mais elles ne doivent porter ni sur les produits agricoles, ni sur leur promotion, ni sur les activités créatrices d'emplois. Pour ma part, je fais confiance au budget présenté par le ministre, budget qui me semble rigoureux et honnête, à tous les chapitres qui nous ont été présentés. On nous demande de diminuer aveuglément des crédits, sans aucune garantie de compensation, sans aucun sérieux, je regrette de vous le dire.

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Il y aurait eu à la fois des propositions d'économies et des propositions de dépenses tout au long de cette journée consacrée au budget de l'agriculture. Personnellement, je n'ai pas entendu de nombreuses propositions d'économies !

Nous avons un budget qui est déjà en restriction, qui ne répond pas, en tout cas, si j'ai bien compris les interventions des uns et des autres, à la totalité des besoins, des demandes formulées par le monde de l'agriculture, et je trouve irréaliste de le réduire encore, d'autant plus que le fonds de gestion de l'espace rural, qu'on nous présente un peu comme un moyen de substitution, a été jugé insuffisant par l'ensemble de mes collègues.

Vous avez expliqué tout à l'heure, monsieur le ministre, que la majorité ne devait pas se diviser sur cet amendement. Je connais un bon moyen pour cela : c'est qu'elle vote, avec l'opposition contre cet amendement !

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Je voudrais d'abord m'élever contre la méthode utilisée.

Il y a une demi-heure, avant la suspension, on nous a fait distribuer toute une série d'amendements procédant à des coupes claires dans le budget de l'agriculture. Et à la reprise, on nous distribue une nouvelle série d'amendements, un grand nombre des amendements précédents ayant disparu.

Même si vous êtes tous d'éminents spécialistes du monde agricole et familiers du « bleu » budgétaire, on ne peut qu'admirer votre célérité et votre dextérité pour trancher dans le vif à hauteur de plusieurs centaines de millions de francs sans sourciller, en un quart d'heure.

Vous ne m'empêchez donc pas de m'interroger sur la légèreté de la méthode et sur quelle peut être votre motivation à cette heure tardive.

Monsieur le ministre, j'ai dit ce que je pensais de votre budget. J'ai écouté attentivement la longue série des réponses que vous nous avez faites cet après-midi. Vous ne m'avez pas convaincu, d'autant que, à plusieurs questions que j'avais évoquées ce matin dans mon intervention, j'ai vainement attendu la réponse.

M. Michel Bouvard. Quand on a négocié Blair House comme vous, on se tait !

M. Alain Le Vern. Il n'empêche que votre budget a une cohérence même si je l'ai combattue au nom de mon groupe. Je refuse d'entrer dans le petit jeu auquel un cer-

tain nombre de mes collègues se livrent à cette heure tardive et je voterai donc résolument contre tous les amendements qui sont déposés, comme je voterai contre votre budget, car je prétends, moi défendre ici une position cohérente.

M. le président. La parole est à M. Hervé Mariton, rapporteur spécial.

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Nous n'avons pas découvert ces amendements pendant la suspension de séance. Il s'agit toujours des mêmes chapitres et il n'est pas question de plusieurs centaines de millions mais de 70 millions de francs au-delà desquels la commission des finances souhaite que nous n'allions pas, pour le budget de l'agriculture – cela vaut pour ce soir, mais également pour les journées à venir, en particulier dans une quinzaine de jours.

D'une manière générale, je confirme bien volontiers qu'il n'y a dans cette recherche d'économies aucune espèce de division de la majorité. Pour les observateurs, cela peut sauter aux yeux. Il s'agit pour nous d'essayer de préserver les priorités du budget de l'agriculture et absolument pas de régler quelques autres comptes qui, au demeurant, n'existent pas.

Il y avait deux méthodes pour faire des économies. Nous aurions pu diminuer l'ensemble des chapitres du budget de manière uniforme mais nous avons préféré – cela a été l'objet de débats car ces amendements ont donné lieu à réflexion – faire peser l'effort sur quelques chapitres précisément choisis et préserver au contraire un certain nombre d'actions. J'ai évoqué tout à l'heure la mise aux normes des bâtiments d'élevage. Il y a aussi le fonds de gestion de l'espace rural, les crédits de politique industrielle ou d'autres encore.

Comme je l'ai expliqué en présentant mon rapport au nom de la commission, nous avons voulu préserver les priorités affichées par le ministre car elles sont bonnes. A dire vrai, si nous avions été capables de trouver plus d'économies encore sur des postes qui l'auraient justifié, vous auriez probablement pu, monsieur le ministre, muscler encore vos priorités. L'exercice budgétaire ne le permet pas dans ces conditions, mais c'est bien ainsi. Il y a un assez large accord sur les priorités à afficher dans le budget de l'agriculture. Ces priorités sont intégralement respectées par les amendements proposés ce soir.

Vous aviez fait, doit-on le rappeler encore ici, un effort de rigueur dans la présentation de votre budget, et je crois que l'Assemblée doit vous en rendre acte. Nous vous demandons d'aller un peu au-delà sur ce qui n'est pas les priorités principales de votre budget en 1996. C'est en tout cas ainsi que nous l'avons compris. Plus on pourra trouver d'économies sur les budgets qui ne sont pas parmi les plus stratégiques, plus on pourra agir sur ce que chacun affiche comme des priorités.

A vous, monsieur Rispat, je vous répondrai simplement que, même après la réduction de 3 p. 100 que je propose, les crédits sont supérieurs à ceux effectivement disponibles en 1995.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 187.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI modifiés par l'amendement n° 187.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Sur l'état B titre IV, je suis saisi de deux amendements n°s 142 et 186, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 142, présenté par M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas, est ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 120 000 000 francs. »

L'amendement n° 186, présenté par M. Mariton et M. Lepercq, est ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 55 000 000 francs. »

Je suppose, monsieur Mariton, que vous retirez l'amendement n° 142...

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Tout à fait, au profit de l'amendement n° 186.

M. le président. L'amendement n° 142 est retiré.

Vous avez la parole, monsieur Mariton, pour soutenir l'amendement n° 186.

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Il s'agit de réduire les crédits de 55 millions de francs sur le titre IV de l'état B.

Je vous propose d'abord de réduire de 50 millions de francs les crédits du chapitre 44-41 « Amélioration des structures agricoles ». Pour être extrêmement clair, je précise qu'il ne s'agit absolument pas de remettre en cause le niveau des différentes actions qu'il finance, en particulier tout ce qui a trait à l'aide à l'installation. Il s'agit très explicitement de viser les moyens de fonctionnement du CNASEA, dont les réserves sont très importantes puisqu'elles s'élevaient à 418 millions de francs à la fin de l'exercice 1994.

Je vous propose par ailleurs une économie de 5 millions de francs sur le chapitre 44-54 qui finance diverses politiques, en soulignant très explicitement que sont épargnés la promotion des exportations et en particulier les moyens de la SOPEXA et du CFCE, le soutien à la production sucrière dans les départements d'outre-mer et les aides aux agriculteurs en difficulté.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Conformément à ce que j'ai annoncé tout à l'heure, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 186.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV modifiée par l'amendement n° 186.

(La réduction de crédits, ainsi modifiée, est adoptée.)

M. le président. Sur l'état B, titre III, M. Auberger, rapporteur général, et M. Mariton ont présenté un amendement, n° 140, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 8 795 000 francs. »

Cet amendement, vous le retirez, monsieur Mariton ?

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° 140 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements, n°s 141 et 185, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 141, présenté par M. Auberger, rapporteur général, et M. Mariton, est ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 10 000 000 de francs. »

L'amendement n° 185, présenté par M. Mariton et M. Lepercq, est ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 10 000 000 de francs. »

Vous retirerez sans doute l'amendement n° 141, monsieur Mariton ?

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Tout à fait !

M. le président. L'amendement n° 141 est retiré.

Vous avez la parole, monsieur le rapporteur, pour soutenir l'amendement n° 185.

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Il s'agit de réduire de 10 millions de francs les crédits de fonctionnement du ministère, 9 millions de francs sur le chapitre « moyens de fonctionnement des services », et 1 million de francs sur le chapitre « statistiques ».

En dépit de cette réduction, les dotations de fonctionnement devraient augmenter de 2,8 p. 100 en 1996, ce qui est déjà plus qu'une reconduction en francs constants.

Notre orientation est très claire : la réduction des crédits doit porter sur le fonctionnement de l'administration centrale. Il nous paraît essentiel, en effet, de préserver les conditions de fonctionnement des services déconcentrés du ministère de l'agriculture.

Comme cet amendement vous le montre, en proposant ces 70 millions d'économie, nous avons préservé les priorités du ministère de l'agriculture, les politiques actives, et essayé de mettre en cause ce qui nous semblait pouvoir l'être sans trop de frais.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Sagesse.

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Un mot sur la logique des amendements dont nous discutons.

Nous affirmons notre volonté d'économies. Je m'en réjouis, mais appliquons-la à l'ensemble des ministères ! Ne donnons pas le sentiment que certains d'entre eux, le ministère de la culture par exemple, sont épargnés parce qu'ils ont un appui médiatique que n'ont peut-être pas les autres. Comment, demain ou après-demain, allons-nous expliquer dans notre circonscription que l'on va créer 650 emplois à la Très Grande Bibliothèque et rogner quelque 70 millions au ministère de l'agriculture ?

Quant à l'amendement proprement dit, je le voterai à une condition très expresse, c'est que M. le ministre nous garantisse que les DDA seront épargnées par ces réductions de dépenses de fonctionnement. Nos DDA assurent actuellement des charges extrêmement lourdes. Dans les Côtes-d'Armor par exemple, il y a la montée en puissance de la PAC et des primes, la prise en compte des primes aux bovins et en particulier des compensations à l'égard de la lire italienne, etc.

M. Aimé Kergueris, rapporteur pour avis. Le contrôle des jachères !

M. Marc Le Fur. De plus, elles sont traumatisées par le fait que l'on parle malgré tout d'un rapprochement avec les DDE, ce qu'elles ne comprennent pas. Il existe un guichet unique pour le monde agricole, avec, au sommet, un ministre de l'agriculture et, à la base, des directions départementales de l'agriculture. Il faut que nous conservions cette logique que je qualifierai de républicaine.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous vous expliquiez très précisément sur ce point et que vous affirmiez de façon explicite que ces mesures épargneront nos administrations de terrain.

Enfin, je me réjouis du retrait de l'amendement Mariton relatif aux haras nationaux.

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Voilà une belle source d'économies, pourtant !

M. Marc Le Fur. Cette administration, elle aussi, n'a pas démerité et exerce dans certains secteurs un rôle primordial. En outre, nombre d'emplois dépendent de ce secteur économique. Heureusement, nous sommes revenus dans ce domaine à plus de sagesse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, je vous ai dit que je ferai au mieux avec les crédits que vous me donnerez.

M. Rémy Auchédé. C'est à vous de nous en donner !
(*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Donc, selon le budget qui sera voté, je procéderai au mieux des intérêts dans le sens du bien commun.

Je pense avoir dit clairement l'importance du rôle joué par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Si j'ai des arbitrages à rendre, j'essaierai de préserver la force de frappe du ministère de l'agriculture sur le terrain.

Cela étant, il m'est difficile de vous indiquer exactement sur quel chapitre je ferai porter les efforts auxquels je me trouve contraint. Mais soyez assuré que je le ferai avec un sens total de la responsabilité.

M. Rémy Auchédé. Les Côtes-d'Armor vont trinquer !
(*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur Auchédé, j'ai trop de respect pour la Bretagne pour la faire trinquer, même à notre santé !
(*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial, pour l'agriculture.

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. L'exposé des motifs de l'amendement précise bien, je le répète, que les moyens des DDA seront préservés.

Notre collègue Marc Le Fur a dit des choses très justes, mais qui méritent quelques commentaires.

Il semble, mon cher collègue, que, avec un certain nombre de nos amis de la majorité, vous ayez « sanctuarisé » le maire de Lourdes et pas celui de Saint-Pol-sur-Ternoise ! On peut en effet le regretter, mais c'est ainsi. Je souhaite, au nom de la commission, que nous n'allions pas au-delà des 70 millions d'économies que nous avons réalisées sur ce budget ... si cet amendement est adopté, bien sûr.

Certes, nous aurions pu aller au-delà. Et l'exemple que vous avez cité aurait permis au Gouvernement de dégager des moyens pour d'autres priorités. Mais j'observe que dès que l'on essaie de toucher aux chapitres où existe une marge d'économies, on a le sentiment de se heurter à des tabous, à des « vaches sacrées », si vous me permettez cette expression assez maladroite étant donné l'exemple que vous avez pris. Si l'on n'ose pas y toucher, comment le ministre pourra-t-il, l'an prochain, trouver les moyens pour financer les priorités que nous avons définies tout au long de la journée ou les allègements de la fiscalité agricole ?

Je ne suis pas convaincu que les réorientations que nous avons appelées de nos vœux seront possibles si nous nous interdisons de toucher à l'une quelconque des lignes budgétaires de ce budget. Cette réflexion vaut pour lui comme pour d'autres.

Que l'exercice doive se dérouler sur une plus longue période que prévu, c'est possible.

M. Michel Bouvard Très bien !

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Enfin, reconnaissez que ces amendements sont présentés conjointement par votre serviteur et par notre collègue Lepercq, rapporteur pour avis de la commission de la production. Les propositions d'économies ont fait l'objet d'une réflexion concertée depuis plusieurs semaines ; elles sont le fruit d'un affinement progressif.

Nous n'arriverons pas à réaliser de redéploiements, à concrétiser les priorités que nous avons fixées pour l'agriculture, si nous ne « dénichons » pas les endroits où l'effort public est peut-être un peu moins justifié qu'il y a quarante ou cinquante ans !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 185.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 185.

(*Le titre III, ainsi modifié, est adopté.*)

BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 38, au titre des services votés, au chiffre de 92 054 300 263 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 39, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 1 423 651 994 francs.

Le Gouvernement a présenté un amendement, n° 173, ainsi rédigé :

« Dans l'avant-dernier alinéa (prestations sociales agricoles) du II de l'article 39, réduire les crédits de 1 943 000 000 francs. »

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Cet amendement a pour objet de permettre au fonds de solidarité-vieillesse de prendre en charge les

bonifications de pensions servies aux retraités agricoles. Il tire la conséquence d'un amendement que l'Assemblée a voté lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Il s'agit en quelque sorte d'un amendement de coordination.

La mesure est parfaitement justifiée : le régime des exploitants agricoles restait, en effet, le dernier grand régime à ne pas bénéficier du financement par le fonds de solidarité-vieillesse de ces bonifications alors qu'elles sont analogues à celles versées aux salariés, artisans ou commerçants retraités.

Quant à la modalité juridique proposée, elle vise à tenir compte des objections du Conseil constitutionnel à l'encontre de la modalité antérieurement retenue dans la loi de finances pour 1995.

En votant cet amendement, l'Assemblée restera cohérente avec le vote qu'elle a émis lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1996.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Hervé Mariton, rapporteur spécial. Favorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 173,

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 39, modifiés par l'amendement n° 173.

(Ces crédits, ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. le président. Je rappelle que l'article 60 et les deux amendements n° 55 et n° 86 portant articles additionnels après l'article 60 ont été réservés.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 2 novembre 1995, de MM. Robert Pandraud et François Guillaume, un rapport d'information, n° 2321, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne, sur les propositions d'actes communautaires soumises par le Gouvernement à l'Assemblée nationale du 27 septembre au 24 octobre 1995 (n° E 486 à E 501) et sur l'évolution de la procédure de révision de la directive « Télévision sans frontières » (n° E 419).

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu le 2 novembre 1995, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'action de l'Etat dans les plans de redressement du Crédit Lyonnais et du Comptoir des Entrepreneurs.

Ce projet de loi, n° 2320, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Services du Premier ministre : Services généraux, Secrétariat général de la défense nationale (SGDN), Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels, Rapatriés, Actions humanitaire d'urgence.

– Services généraux, Conseil économique et social, Plan, Journaux officiels :

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 32).

– Développement économique et Plan :

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome XIV).

– Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) :

M. Laurent Dominati, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 31) ;

M. Gilbert Meyer, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 2273, tome III).

– Rapatriés :

M. Jean Bousquet, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 30).

– Action humanitaire d'urgence :

Mme Christiane Taubira-Delannon, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 2272, tome VII).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Intérieur : réforme de l'Etat, décentralisation et citoyeneté.

Intérieur.

– Sécurité :

M. Francis Delattre, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 23).

– Police :

M. Gérard Léonard, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 2274, tome II).

– Sécurité civile :

M. Alain Marsaud, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 2274, tome III).

Réforme de l'Etat, décentralisation et citoyenneté.

– Collectivités locales :

M. Maurice Ligot, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 33) ;

M. Paul-Louis Tenaillon, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 2274, tome VIII).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 3 novembre 1995, à zéro heure quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

La commission de la production et des échanges a décidé de se saisir pour avis du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention sur la protection des Alpes (n° 2307).

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Il résulte d'une lettre de M. le Premier ministre en date du 26 octobre 1995 que la proposition d'acte communautaire n° E 212 COM (93) 698 FINAL – « proposition de directive du Conseil portant modification et mise à jour de la directive 64/432/CEE relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine », signalée comme définitivement adoptée par les instances communautaires par décision du Conseil du 20 juin 1995, n'est que partiellement adoptée (directive 95/25/CE du Conseil du 22 juin 1995).

ANNEXE 140

QUESTIONS ÉCRITES

M. le président a pris acte que des réponses ont été apportées aux questions écrites, ci-après, signalées le lundi 23 octobre 1995 :

Question n° 21532 de M. Jean-Pierre Michel à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan (TVA, taux, horticulture).

Question n° 27037 de M. André Fanton à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan (enregistrement et timbre, droits de mutation, montant, parts sociales de SARL).

Ces réponses ont été publiées au Journal officiel, Questions écrites du lundi 30 octobre 1995.

Question n° 18646 de M. Jacques Le Nay à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (élevage, éleveurs, aviculteurs, cessation d'activité, indemnisation, perspectives).

Question n° 20717 de M. Jean-Louis Masson à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat (chambres consulaires, chambres de métiers, présidence, gérant d'une société en liquidation judiciaire, réglementation, Alsace-Lorraine).

Question n° 22227 de M. Pierre Garmendia à M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté (communes, comptabilité, réforme, conséquences, zones défavorisées).

Question n° 26326 de M. Christian Vanneste à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (commerce extérieur, importations, contrôle vétérinaire, conséquences, industrie lainière).

Question n° 27760 de M. Michel Hunault à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (environnement, espaces naturels, fonds de gestion de l'espace rural, crédits, répartition).

Question n° 27891 de M. Jean-Michel Dubernard à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan (plus-values : imposition, activités professionnelles, échange de droits sociaux, report d'imposition).

Question n° 27991 de M. Gérard Larrat à Mme le ministre de la solidarité entre les générations (handicapés, sourds et malentendants, langues des signes, services d'interprètes, accès).

Question n° 28108 de Mme Martine David à M. le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté (impôt sur le revenu, assiette, conseillers municipaux, compensations financières versées par les communes).

Question n° 28213 de M. Jean-Jacques Delvaux à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan (ventes et échanges, démarche téléphonique, vente d'encarts publicitaires dans des revues fiscales, pratiques commerciales).

Question n° 28216 de M. Francis Saint-Ellier à Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie (fonction publique hospitalière, aides-soignants, rémunérations, protocole d'accord Durafour, application).

Question n° 28242 de M. Pierre Hériaud à M. le ministre de l'intérieur (police municipale, personnel, contractuels, recrutement).

Question n° 28578 de M. Hervé Mariton à Mme le ministre de la solidarité entre les générations (sécurité sociale, régime de rattachement, enseignants retraités auteurs de manuels scolaires).

Question n° 28616 de M. Jean-Pierre Abelin à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre (anciens combattants et victimes de guerre, allocation de préparation à la retraite et carte du combattant, bilan et perspectives).

Question n° 28823 de M. Henri Cuq à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle (enseignement technique et professionnel, BEP, option ORSU, déroulement des épreuves, académie de Versailles).

Question n° 28995 de M. Gérard Larrat à M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion (centres de conseils et de soins, CHRS, financement).

Question n° 29029 de M. Jean-Claude Gayssot à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle (commerce et artisanat, charcuterie, formation professionnelle, perspectives).

Question n° 29050 de Mme Muguette Jacquaint à Mme le ministre de la solidarité entre les générations (téléphone, politique et réglementation, usagers défaiillants, coupures, handicapés, conséquences).

Question n° 29088 de M. Michel Berson à M. le ministre de l'intérieur (gens du voyage, stationnement, politique et réglementation).

Question n° 29150 de Mme Ségolène Royal à M. le Premier ministre (associations, associations humanitaires, aides de l'Etat et de l'Union européenne).

Ces réponses seront publiées au Journal officiel, Questions écrites du lundi 6 novembre 1995.